

ÉTAT RÉCAPITULATIF
DES CRÉDITS DE
FONDS DE CONCOURS ET
ATTRIBUTIONS DE PRODUITS
(2017/2018)



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Cadre juridique	5
1.1. Définition	5
1.2. Création	5
1.3. Rattachement des crédits	5
1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)	5
1.5. Report des crédits	6
2. Cadre budgétaire	7
2.1. Le nombre	7
2.2. Les montants rattachés	7
2.3. La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits	7
2.4. La concentration des rattachements	7
2.5. Particularités liées aux fonds structurels européens	8

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1. Budget général	11
1.1. Action et comptes publics	11
1.2. Agriculture et alimentation	13
1.3. Armées	14
1.4. Cohésion des territoires	16
1.5. Culture	18
1.6. Économie et finances	21
1.7. Éducation nationale	25
1.8. Enseignement supérieur, recherche et innovation	29
1.9. Europe et affaires étrangères	29
1.10. Intérieur	32
1.11. Justice	37
1.12. Outre-mer	39
1.13. Services du Premier ministre	41
1.14. Solidarités et santé	45
1.15. Sports	46
1.16. Transition écologique et solidaire	47
1.17. Travail	56
2. Budgets annexes	57
2.1. Transition écologique et solidaire	57
3. Comptes spéciaux	60
3.1 Action et comptes publics	60

ANNEXES

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)	63
Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2017	64

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Cadre juridique

1.1. Définition

L'article 17 II et III de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;
- les attributions de produits destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État¹.

Aux termes de la LOLF, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances.

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (54-2°).

1.2. Création

La création d'un fonds de concours est opérée à la demande des ministères. À cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. À cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007, modifié par le décret 2013-680 du 24 juillet 2013, pris pour son application prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les attributions de produits, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'État autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'État ;
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

1.3. Rattachement des crédits

Les crédits correspondant aux recettes encaissées sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par un arrêté hebdomadaire qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2. Après signature de l'arrêté et publication au *Journal officiel*, les crédits sont disponibles dans le système d'information Chorus.

1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 qui autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, l'ouverture d'autorisations d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, avant l'encaissement des fonds, a été modifié par l'article 2 du décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013.

L'ouverture d'AE par arrêté du ministre chargé du budget, intervient ainsi sur proposition du ministère concerné, dès la signature d'un contrat ou d'une convention, et avant l'émission des titres de perception.

¹ Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Les crédits de paiement afférents à ces autorisations d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget au fur et à mesure de l'encaissement des fonds correspondant aux titres de perception émis à chaque échéance prévue par le contrat ou la convention.

La présente annexe comporte une évaluation des autorisations d'engagement préalables (AEP) à ouvrir en 2019 sur les budgets concernés.

1.5. Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de fonds de concours sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Depuis 2014, les reports sont réalisés à partir des demandes des ministères détaillées par fonds de concours.

Les crédits d'attributions de produits sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

2. Cadre budgétaire

2.1. Le nombre

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (au 31 juillet)
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	598	582	530	514	495	474	482	531	518	519

La procédure annuelle de recensement des fonds inactifs pendant plusieurs exercices consécutifs a permis, au terme d'échanges avec les ministères, 22 suppressions au 1^{er} janvier 2018. Compte tenu des créations effectuées par ailleurs depuis le début de la gestion 2017, le nombre global des fonds de concours et attributions de produits s'établissait à 519 au 31 juillet 2018.

2.2. Les montants rattachés

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (au 31 juillet)
Montants rattachés (en Md€)	3,54	3,18	3,85	3,5	3,55	3,74	5,13	3,68	4,19	1,41
Évolution d'une année sur l'autre (en %)	9,92	-10,21	21,26	-9,18	1,44	5,35	36,9	28,2	13,66	na

Les variations les plus significatives entre les exercices 2016 et 2017 sont observées sur les budgets des ministères suivants :

- Transition écologique et solidaire (+382 M€) ;
- Armées (+125 M€).

2.3. La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits

	2013	2014	2015	2016	2017
<i>En nombre de fonds de concours et attributions de produits</i>					
Fonds de concours	209	207	238	245	224
Attributions de produits	180	165	161	166	157
Total	389	372	399	411	381
<i>En crédits (en Md€)</i>					
Fonds de concours	2,53	2,73	4,06	2,68	3,06
Attributions de produits	1,02	1,01	1,07	1,01	1,13
Total	3,55	3,74	5,13	3,68	4,19

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2017, leur nombre s'est élevé à 137, soit 26 % du nombre global.

La part des crédits rattachés sur les attributions de produits représente 27 % du total, la proportion est stable par rapport à 2016 (27 % du total).

2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels. En 2017 cette tendance s'est encore confirmée : 3,4 Md€, soit 81 % du produit total, ont été ouverts sur seulement 9 attributions de produits et 11 fonds de concours (liste en annexe des rattachements supérieurs à 25 M€).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ ne sont comme l'an passé qu'au nombre de deux (six pour des rattachements supérieurs à 100 M€).

	2017 (en M€)
Transition écologique et solidaire	2 019
Armées	888
Cohésion des territoires	374
Intérieur	293
Éducation nationale	140
Économie et finances	104

2.5. Particularités liées aux fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) ouvert auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels concernés ainsi que de chaque DRFIP.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère du travail ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2017, les versements de la Commission européenne au titre des fonds structurels européens se sont élevés à 2,68 Md€ (1,65 Md€ en 2016).

Ils ont été imputés à hauteur de 2,67 Md€ sur compte de tiers, et à hauteur de 6,7 M€ sur le budget de l'État par voie de fonds de concours (soit 0,2 % du total).

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018, les versements de la Commission européenne s'élèvent à 1,8 Md€.

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1. Budget général

1.1. Action et comptes publics

Les principales recettes de fonds de concours et d'attribution de produits du ministère rattachées s'établissent au 31 juillet 2018 à 13 243 020 € pour la mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines et 1 580 532 € au titre de la mission Gestion du patrimoine immobilier. Ils sont répartis de la manière suivante sur les programmes :

Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines (GFPRH)

Programme 156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local]

Principaux fonds du programme :

En 2017, les crédits de fonds de concours (FDC) et attributions de produits (ADP) ouverts pour le programme 156 se sont élevés à 35 990 093 € en AE et CP. Par ailleurs 3 519 € en AE et en CP ont été annulés par décret du 15 décembre 2017 au titre du fonds de concours n°7-1-1-951 « Participation de la commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme - FISCALIS ».

Pour 2018, le programme 156 prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 20 200 000 € en AE et en CP.

Les recettes de FDC et ADP rattachées au programme s'établissent au 31 juillet 2018 à 6 829 625 € en AE et CP (contre 9 667 595 € au 31 juillet 2017).

Elles résultent de rattachements effectués sur des ADP du programme ainsi que sur le FDC ministériel « Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) » pour lequel la DGFIP a obtenu 105 560 € en contrepartie de ses actions en faveur des personnels handicapés.

Ces versements concernent principalement les attributions de produits suivantes :

- 2-2-00380 « Rémunérations pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFIP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État » : 3 178 936 € rattachés au 31 juillet 2018 sur un total attendu de 4 800 000 €.

Depuis 2008, le périmètre des payes à façon s'est fortement développé grâce à l'accession progressive des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) aux compétences élargies.

L'ensemble des universités étant désormais passé aux compétences élargies, ce périmètre devrait désormais peu évoluer.

Aussi, les recettes rattachées sur cette attribution de produits devraient progressivement se stabiliser ;

- 2-2-00277 « Rémunérations pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP » : 2 111 984 € rattachés au 31 juillet 2018 sur un total prévu de 3 000 000 €.

Cette attribution de produits couvre une grande diversité de prestations définies dans le cadre du décret n° 2000-817 du 28 août 2000, à savoir notamment les ventes de publications, de documents et de recueils élaborés par la DGFIP, la mise à disposition d'informations statistiques, ou encore la mise à disposition de tiers autorisés à en avoir communication d'informations issues de l'exploitation de la base de données foncières. Ainsi, les versements peuvent émaner de particuliers ou d'organismes privés ou publics situés en métropole.

- 2-2-00382 « Rémunérations des services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs de la DGFIP » : 1 016 960 € rattachés au 31 juillet 2018 sur un total prévu de 2 000 000 €.

L'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 a refondu le statut des offices publics de l'habitat (OPH) qui sont les seuls établissements publics du secteur local ayant le droit d'opter entre la comptabilité publique et la comptabilité de commerce.

En 2018, la tendance est au désengagement progressif de la DGFIP dans ce secteur d'activité.

- 2-2-00383 « Rémunérations de services rendus par les services déconcentrés de la filière gestion publique de la DGFIP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collectivités et aux établissements publics locaux par des organismes bancaires et de la diffusion d'informations par voie télématique et serveur vocal auprès d'usagers extérieurs à l'administration » : 238 372 € rattachés au 31 juillet 2018 sur un total prévu de 600 000 €.

- 2-2-00705 « Produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFIP » : 136 788 € rattachés au 31 juillet 2018 sur un total prévu de 300 000 €.

Programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

En 2017, les crédits de fonds de concours et d'attribution de produits rattachés au programme 218 se sont élevés à 3 625 238 €

Pour 2018, le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 3 340 000 €.

Au 31 juillet 2018, les crédits rattachés pour le programme 218 s'établissent à 1 916 427 € et sont répartis comme suit :

- 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective » : 411 485 € pour une prévision de 400 000 € ;
- 1-2-00539 « Investissement d'avenir » fonds de concours en titre 2 : rattachement de 199 452 €
- 1-2-00065 « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés : 394 295 € pour une prévision de 1 000 000 € ;
- 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par le secrétariat général » : 104 870 € pour une prévision de 400 000 €
- 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies aux candidats stagiaires ou organismes distincts de l'État par l'institut de gestion publique et de développement économique » : 559 212 € pour une prévision de 900 000 € ;
- Recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État : 139 592 € pour une prévision de 340 000 € ;
- 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général » : 107 520 €.

Programme 302 – Facilitation et sécurisation des échanges

Au titre de la gestion 2017, les crédits rattachés, provenant de fonds de concours et d'attributions de produits, se sont élevés à 17 948 295 €.

Les prévisions d'encaissement au titre de 2018 s'établissent à 7 590 561 €.

Au 31 juillet 2018, les ouvertures de fonds de concours et d'attributions de produits s'élèvent, respectivement, à 1 418 620 € et à 1 607 031 € soit un total de 3 025 651 € qui se décompose comme suit :

- 1-1-00244 « Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude » : 1 193 620 €. Les recettes, initialement estimées à 6 430 561 € en PLF2018 sont désormais évaluées à 4 450 000 €, en raison du possible décalage en 2019 du versement du solde de projets financés par le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) ;
- 1-2-00363 « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » 225 000 € ;
- 2-2-00259 « Rémunération pour services rendus par la douane - Produit de la vente par la direction générale des douanes et droits indirects d'informations statistiques » : 85 184 € encaissés au regard d'une prévision de 150 000 € ;
- 2-2-00766 « Produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI » : 413 964 € pour une prévision de 200 000 € ;
- 2-2-00828 « Rémunération des prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux des douanes ou de leurs heures légales d'ouverture » : 1 101 091 € au regard d'une prévision de 800 000 € ;
- 2-2-00850 « Rémunération pour services rendus par les navires des douanes » : 6 856 € pour une ressource attendue de 10 000 €.

En raison du faible montant des recettes perçues, il est prévu le regroupement des attributions de produits n° 2-2-00259 « produit de la vente par la direction générale des douanes et droits indirects d'informations statistiques » et n° 2-2-00850 « rémunération pour services rendus par les navires des douanes » au sein du fonds n° 2-2-00828 « rémunération de prestations fournies par les douanes aux opérateurs du commerce extérieur en dehors des bureaux des douanes ou de leurs heures légales d'ouverture ». Ce fonds est renommé « rémunération de prestations de services fournies par la douane ».

Aucune ouverture d'AE préalable n'est prévue en 2019.

Programme 148 – Fonction publique

En 2017, les fonds de concours ouverts pour le programme se sont élevés à 3 952 639 €.

Au 31 juillet 2018, les rattachements au programme s'élève à 1 471 317 € au regard d'une prévision en PLF de 2 938 000 €.

Ces recettes proviennent des fonds de concours suivants :

- 07-1-2-00051 : contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratifs (investissement). La prévision initiale de recettes pour 2018 est de 28 000 €. Au 31 juillet 2018, le fonds n'a pas été encore versé au programme.
- 07-1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective. La prévision initiale de recettes pour 2018 est de 2 650 000 €. Au 31 juillet 2018, le montant rattaché est de 1 207 303 €. Le rythme de rattachement est conforme à la prévision.
- 07-1-2-00510 : participation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au financement de la prestation chèques vacances au bénéfice des travailleurs handicapés de la fonction publique d'État. La prévision initiale de recettes pour 2018 est de 260 000 €. Le versement de la participation par le FIPHFP est intervenu au cours du mois de juillet 2018 et s'élève à 264 013,60 €.

Compte tenu des rattachements déjà obtenus, le programme ne prévoit pas une actualisation de la prévision 2018.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Gestion des finances publiques et des ressources humaines							
148 - Fonction publique	3 952 639,00	3 952 639,00		1 471 316,97	1 471 316,97		
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	35 986 576,00	35 986 576,00		6 829 625,13	6 829 625,13		
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	3 625 238,00	3 625 238,00		1 916 426,52	1 916 426,52		
<i>dont titre 2</i>							
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	17 948 296,00	17 948 296,00		3 025 651,00	3 025 651,00		
Total Action et comptes publics	61 512 749,00	61 512 749,00	0,00	13 243 019,62	13 243 019,62	0,00	0,00

1.2. Agriculture et alimentation

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, rattachées au 31 juillet 2018 sont les suivantes :

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

0,05 M€ en AE et CP ont été rattachés sur le programme 206 :

- Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,05 M€.

Programme 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

4,62 M€ en AE et CP ont été rattachés sur le programme 215 :

- Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 1,22 M€ en AE = CP ;
- Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP : 0,30 M€ en AE = CP ;
- Participation diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) : 0,63 M€ en AE = CP ;
- Participation diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAAP : 2,21 M€ en AE = CP ;
- Produit de la cession d'enquêtes, d'études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistiques et de la prospective (SSP) : 0 M€ en AE = CP ;
- Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 0,04 M€ en AE = CP ;
- Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,14 M€ en AE = CP ;
- Produits des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture) : 0,04 M€ en AE = CP ;
- Produits des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture) (Outre-mer) : 0,04 M€ en AE = CP ;

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales							
149- Economie et développement durable des entreprises agricoles, agro-alimentaires et forestières	169 435,93	169 435,93					
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	17 261 591,72	17 261 591,72		46 131,77	46 131,77		
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	11 220 395,16	11 220 395,16		4 616 799,55	4 616 799,55		
Total Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	28 651 422,81	28 651 422,81	0,00	4 662 931,32	4 662 931,32	0,00	0,00

1.3. Armées

Les prévisions de rattachement des fonds de concours (FdC) et attributions de produits (AdP) s'élevaient à 741,61 M€ en loi de finances initiale (LFI) 2018 pour l'ensemble du ministère. Les rattachements constatés au 31 juillet 2018 atteignent 407,96 M€ en AE et CP.

Les rattachements des fonds de concours et attributions de produits du ministère des armées ont eu lieu sur les programmes de la mission « Défense » et la mission « Anciens Combattants, mémoire et liens avec la nation ».

Les rattachements présentés ci-après sont ceux constatés au 31 juillet 2018. Ils ne comprennent pas d'autorisations d'engagement préalables (AEP).

Mission « Défense »**Programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense**

Le programme 144 bénéficie au 31 juillet 2018 de rattachements à hauteur de 0,19 M€ en AE et CP sur les codes 2-2-00545 « Produit des cessions de biens mobiliers » et 2-2-00119 « Produit des redevances d'études, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense ».

Programme 146 – Équipement des forces

Le programme 146 bénéficie au 31 juillet 2018 de rattachements à hauteur de 42,08 M€ en AE et CP répartis comme suit :

- Le code FdC 1-2-00972 « Participations à diverses opérations connexes aux programmes d'armement » bénéficie d'un rattachement de 3,31 M€ en AE et CP ;
- le code FdC 1-1-00983 « Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146 » bénéficie d'un rattachement de 2,06 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-2-00600 « Recettes provenant de prestations diverses effectuées par la Défense dans le cadre de sa mission en métropole » bénéficie d'un rattachement de 24,53 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-2-00120 « Produits de redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense » bénéficie d'un rattachement de 8,73 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-2-00553 « Produit des cessions de biens mobiliers (programme 146) » bénéficie d'un rattachement de 0,30 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-3-00601 « Recettes provenant de prestations diverses effectuées par la Défense dans le cadre de sa mission outre-mer et à l'étranger » bénéficie d'un rattachement de 2,31 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-3-00130 « Remboursement d'essais effectués pour les gouvernements étrangers et redevances contractuelles perçues au profit de la défense » bénéficie d'un rattachement de 0,83 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-3-00714 « Participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération » bénéficie d'un rattachement de 0,001 M€.

Programme 178 – Préparation et emploi des forces

Le programme 178 bénéficie au 31 juillet 2018 de rattachements à hauteur de 179,51 M€ répartis comme suit :

- Le code AdP 2-2-00565 « Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées – 2^e et 3^e débiteurs » bénéficie d'un rattachement de 29,33 M€ en AE et CP ;
- le code AdP 2-2-00569 « Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (Titre 2 et hors Titre 2) – 1^{er} débiteur » bénéficie d'un rattachement de 56,18 M€ en AE et CP sur le hors T2 ;
- le code AdP 2-2-00540 « Produits des cessions de biens mobiliers » bénéficie d'un rattachement de 13,52 M€ en AE et CP.

Les attributions de produits concernant la rémunération des services rendus par la Défense dans le cadre de sa mission en métropole (2-2-00602) et en outre-mer et à l'étranger (2-3-00603) bénéficient respectivement de rattachements de 61 M€ et de 13,05 M€ en AE et CP.

Enfin, 6,43 M€ en AE et CP ont été rattachés sur divers codes (remboursement de dépenses supplémentaires, legs et donations, contributions diverses, reversement de taxe d'apprentissage, actions de mécénat, valorisation du patrimoine immatériel, financement action et projets, missions non spécifiques).

Programme 212 – Soutien de la politique de la défense

Le programme 212 bénéficie au 31 juillet 2018 de rattachements à hauteur de 186,08 € en AE et CP dont 178,54 M€ en AE et CP sur le titre 2 répartis comme suit :

- le FdC 1-2-00128 « Participation diverses aux dépenses d'infrastructure et de dépollution (investissement) » bénéficie d'un rattachement de 0,72 M€ en AE et CP ;
- le FdC 1-2-00127 « Contributions aux actions en faveur de l'environnement » bénéficie d'un rattachement de 0,43 M€ en AE et CP ;
- l'AdP 2-2-00569 « Remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (Titre 2 et hors Titre 2) – 1^{er} débiteur » bénéficie d'un rattachement de 177,91 M€ en AE et CP sur le T2 ;
- l'AdP 2-3-00576 « Remboursement des dépenses de personnel de la Défense par des organismes internationaux ou leurs émanations » bénéficie d'un rattachement de 0,63 M€ en AE et CP sur le T2 ;
- l'AdP 2-2-00598 « Recettes provenant de la rémunération de certains rendus par le ministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropole » bénéficie d'un rattachement de 1,17 M€ en AE et CP ;
- l'AdP 2-2-00542 « Produit des cessions de biens mobiliers » bénéficie d'un rattachement de 4,11 M€ en AE et CP.

- un rattachement de 1,10 M€ en AE et CP sur divers codes (produit des legs et donations, aides financières, valorisation du patrimoine immatériel, prestations diverses, actions de mécénat...) a été effectué.

Le rattachement du hors T2 s'élève à 7,53 M€ en AE et CP. Les prévisions de rattachement en LFI 2018 étaient de 22,67 M€. Il est cependant prévu un rattachement de 10 M€ sur le code FdC 1-2-00003 « Participation de l'Établissement public des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique au logement familial » au second semestre 2018.

Mission « Anciens Combattants, mémoire et liens avec la nation »

Programme 167 – Liens entre la nation et son armée

Aucun rattachement n'a eu lieu sur ce programme.

Programme 169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Un rattachement de 0,99 M€ sur le code AdP 2-2-00192 « Remboursements par les divers régimes d'assurance et d'assistance et par les handicapés de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés » a été effectué.

Information :

Pour la gestion 2019, il n'est pas prévu d'autorisations d'engagement préalables (AEP).

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Défense							
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	525 603,82	525 603,82		188 271,19	188 271,19		
146 - Équipement des forces	166 001 440,61	166 001 440,61		42 079 316,46	42 079 316,46		
178 - Préparation et emploi des forces	410 337 130,48	410 337 130,48		179 514 712,61	179 514 712,61		
212 - Soutien de la politique de la défense	310 834 753,57	310 834 753,57		186 077 370,01	186 077 370,01		
dont titre 2	284 856 299,19	284 856 299,19		178 544 458,26	178 544 458,26		
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation							
167 - Liens entre la Nation et son armée	55 464,92	55 464,92					
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	102 813,67	102 813,67		99 206,58	99 206,58		
Total Armées	887 857 207,07	887 857 207,07		407 958 876,85	407 958 876,85		

1.4. Cohésion des territoires

Mission Cohésion des territoires

Programme 112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

En 2017, le montant total des rattachements de fonds de concours hors titre 2 opérés sur le programme s'élève à 7 307 031,72 € en AE et en CP et concernent les opérations suivantes :

- 6 580 387 € au titre de la participation d'opérateurs nationaux aux maisons de services au public tels que la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), GRDF ou la Poste ;
- 531 644,72 € au titre des remboursements de crédits communautaires (FEDER) alloués au CGET en contrepartie des dépenses d'assistance technique réalisées par celui-ci, dans le cadre du programme national d'assistance technique Europ'ac ;
- 195 000 € au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Le programme a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants sur le territoire avec un principe de co-financement par la Caisse des dépôts et consignations pour chaque projet.

Au 31 juillet 2018, le montant des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme 112 s'élève à 7 397 698 € en AE et en CP et concernent les opérations suivantes :

Principaux fonds du programme hors titre 2 :

- 7 261 916 € au titre de la participation d'opérateurs nationaux aux maisons de services au public tels que la Mutualité sociale agricole (MSA), la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), GRDF ou la Poste ;
- 1 700 € au titre des dépenses de fonctionnement (vente de véhicules).

Principaux fonds du programme Titre 2 :

- 134 082 € au titre du dispositif « Entrepreneur.e d'intérêt général », dont le CGET a été lauréat.

Programme 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitation

La quasi-totalité des montants rattachés par voie de fonds de concours au programme 135 concerne le fonds national des aides à la pierre (FNAP).

Cet établissement public administratif, dont la gestion est directement assurée par des agents de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysage, a en charge le financement du logement locatif social. Il s'appuie sur cela sur 4 fonds de concours :

- « Restes à Payer », qui a repris les engagements juridiques antérieurs à la création du FNAP. Ce fonds de concours n'intervient donc que via des CP. Les AE ouvertes lors du rattachement des crédits au fonds de concours sont bloqués en gestion puis annulés lors de la loi de règlement – ce qui explique le différentiel entre AE et CP pour les attributions en fonds de concours du programme.
- « Opérations nouvelles » qui permet l'engagement en AE des nouvelles opérations de logement social, ainsi que leur paiement en CP. Ce fonds de concours est alimenté en début de gestion via l'ouverture d'AE préalables.
- « PLAI adaptés et intermédiation locatives en communes carencées » qui permet principalement de financer des logements locatifs à très bas niveau de loyer, pour les publics les plus sociaux
- « Actions d'accompagnement et d'ingénierie sociale dans le cadre de MOUS », qui permet le financement d'ingénierie et d'accompagnement social.

Par ailleurs, le programme a également été alimenté en 2017 par :

- Un fonds de concours recueillant les participations d'organismes européens à des études dans le domaine du logement (19 930,87 € en 2017)
- Un fonds de concours recueillant la participation de l'ANRU aux frais de déplacements des architectes conseils et aux paysagistes conseils de l'équipement (52 320 € en 2017)
- Un fonds de concours permettant de recueillir la participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement (par exemple pour la lutte contre l'habitat indigne ou l'accueil de gens du voyage) (60 410 € en 2017)
- Un fonds de concours permettant de recueillir diverses participations pour les études locales menées dans le domaine de l'urbanisme (100 364 € en 2017)
- Des attributions de produits au titre des recettes provenant essentiellement de la vente de publications (9 366 € en 2017)

Au 31 juillet 2018 : 474 601 888 € en AE et 4 587 104 € en CP ont été rattachés au programme 135 dont :

- 474 597 352 € de crédits de fonds de concours en AE (470 014 784 d'AE préalables fonds de concours FNAP) et 4 582 568 € de CP
- 4 536 € en AE et CP sous forme d'attributions de produits au titre des recettes provenant essentiellement de la vente de publications

Le montant total des crédits de fonds de concours et attribution de produits attendu en 2018 en AE et CP est de 486 852 104 € dont 486 842 104 € de crédits fonds de concours (486 414 784 € proviennent du FNAP) et 10 000 € d'attribution de produits.

Les fonds de concours du FNAP sont alimentés au fur-et-à-mesure des versements réalisés à cet établissement public : versement de l'État, versements de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) suite aux deux campagnes de cotisation, versements d'Action Logement, versements des communes carencées au titre de la loi SRU.

Pour 2019, le FNAP arrêtera via une convention avec l'État, un montant d'autorisations d'engagement préalables à ouvrir sur le programme 135 pour le financement des aides à la pierre (Fonds de Concours « Opérations Nouvelles ») estimé à 420 625 698 €.

Programme 147 – Politique de la ville

Un fonds de concours a été créé en 2016 afin de recueillir la contribution de l'Agence nationale des chèques vacances pour l'appel à projet mené conjointement avec le CGET visant à favoriser le départ en vacances des jeunes de 16-25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances ». Le montant du fond de concours est de 350 000 € pour 2017 et 2018.

Programme 177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

L'ouverture de crédits sous forme de fonds de concours et correspondant au remboursement de crédits européens de la contribution au financement du LAO de Taverny (centre d'accueil, dit Lieu d'Accueil et d'Orientation de Taverny dans le Val-d'Oise géré par la Croix Rouge et est destiné aux enfants mineurs isolés étrangers restés bloqués sur la zone d'attente de Roissy) a majoré le programme 177 à hauteur de 0,4 M€ par arrêté du 6 juin 2017.

Par ailleurs, aucun crédit n'est attendu ni par fonds de concours ni par attributions de produits pour 2018.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Égalité des territoires, logement et ville							
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	7 307 032	7 307 032	0	7 397 698	7 397 698		
<i>dont T2</i>	0	0	0	134 082	134 082	0	0
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	800 197 830	366 363 013	445 477 084	474 601 888	4 587 104	470 014 784	420 625 698
147 - Politique de la ville	350 000	350 000		350 000	350 000		
177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	360 588	360 588					
	808 215 450	374 380 633	445 477 084	482 349 586	12 334 802	470 014 784	420 625 698

1.5. Culture

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de la culture, rattachés au 31 juillet 2018 sont les suivantes.

Mission « Culture »

Programme 131 – Création

Sur le programme 131, les crédits d'attributions de produits ouverts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 388 791 € en AE=CP (contre 200 000 € en AE=CP prévu en PLF 2018). Ils correspondent aux recettes provenant des prestations fournies par le service à compétence nationale du Mobilier national rattaché à la direction générale de la création artistique et à des produits de cessions d'actifs.

Les prévisions d'attribution de produits s'établissent à 200 000 € sur l'action 02 pour les recettes provenant des prestations fournies par le Mobilier national et pour d'éventuels produits de cessions d'actifs (vente de matériels usagés ou obsolètes). Les fonds de concours prévus pour 2019 s'établissent à 400 000 € sur l'action 01 du programme et concernent les attendus de mécènes pour la restauration de l'orgue de Chartres.

Aucune suppression ou regroupement de fonds de concours ou d'attributions de produits du ministère de la Culture n'est envisagé.

Programme 175 – Patrimoines

Sur le programme 175, les crédits de fonds de concours et d'attributions de produits ouverts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 4 327 947 € en AE, dont 2 950 167 € d'AE préalables, et 2 051 286 € en CP.

Ces crédits correspondent principalement à des participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques, ainsi qu'aux participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations :

- Participation du FEDER à des projets de restauration du patrimoine (Investissement- AE préalables) : 32 445 € en AE=CP ;
- Contributions diverses aux travaux d'entretien des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (Investissement – AE préalables) : 364 799 € en AE=CP ;
- Participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (Investissement - AE préalables) : 1 928 810 € en AE et 349 235 € en CP ;
- Participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalables) : 988 911 € en AE et 291 826 € en CP ;
- Participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations - Bâtiments et autres investissements (investissement) : 19 162 € en AE=CP ;
- Recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles : 53 433€ en AE=CP ;
- Rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines : 940 386 € en AE=CP.

Le montant des AE prévues en LFI 2018 est estimé à 4 750 000 € et celui des CP à 7 250 000 € dans le cadre de participations diverses aux travaux relatifs des musées de France, à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques et au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur.

Aucune création, aucune suppression et aucun regroupement de fonds de concours ou d'attributions de produits du ministère de la Culture n'est envisagé.

Programme 224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Sur le programme 224, les crédits de fonds de concours et d'attributions de produits ouverts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 1 121 830 € en AE=CP (dont 413 € en AE=CP de crédits de titre 2). Outre les contributions au titre du financement des dispositifs FONPEPS, ces crédits correspondent principalement aux participations financières en faveur des manifestations annuelles du ministère : Fête de la musique, Nuit européenne des musées, Rendez-vous aux jardins et Journées du Patrimoine ainsi qu'aux recettes liées à des prestations fournies par la direction générale des patrimoines, à des cessions de biens ou à la participation de collectivités territoriales à des projets immobiliers.

Ces crédits se déclinent comme suit :

- Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culture : 11 300 € en AE=CP ;
- Contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi : 11 858 € en AE=CP ;
- Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique (P224) : 143 777 € en AE=CP ;
- Participations de tiers aux au financement du dispositif de soutien à l'emploi direct dans l'édition phonographique : 715 272 € en AE=CP ;
- Participation diverses à la création, l'acquisition ou la restauration de biens mobiliers non classés outre-mer : 50 000 € en AE=CP ;
- Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale : 182 755 € en AE=CP ;
- Produit des cessions de biens mobiliers : 4 118 € en AE=CP ;
- Recettes provenant de la rémunération des services rendus par le secrétariat général : 2 338 € en AE=CP hors titre 2 dont 413 € de titre 2.

Les prévisions de rattachement d'attributions de produit et fonds de concours en LFI 2018 s'élevaient à 2 564 437 € en AE et à 3 064 437 € en CP.

Enfin, un fonds de concours (en AE=CP) a été créé en février 2018 afin de permettre la « participations de tiers aux au financement du dispositif de soutien à l'emploi direct dans l'édition phonographique », laquelle constitue l'une des neuf mesures d'un dispositif plus général, le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Un rattachement de 715 272 € en AE=CP a été opéré à ce titre.

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Programme 334 – Livre et industries culturelles

Sur le programme 334, aucun rattachement n'est constaté au 31 juillet 2018. Toutefois le fonds de concours « contributions diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titres des monuments historiques » qui a été doté de 800 000 € en AE et 500 000 € en CP en fin d'année 2017 a connu un report total de crédits sur l'exercice 2018. Il est par ailleurs attendu un rattachement complémentaire de 300 000 € en CP d'ici la fin de l'année 2018, afin que les crédits, qui proviennent de mécénats participant au financement des travaux de rénovation et de réaménagement effectués aux Quadrilatère Richelieu, s'élèvent au total à 800 000 € en AE=CP.

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Programme 186 – Recherche culturelle et culture scientifique

Sur le programme 186, les attributions de produits et crédits de fonds de concours ouverts au 31 juillet 2018 s'élèvent à 1 188 750 € en AE=CP pour les participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle. En LFI 2018, le programme prévoyait un montant total de rattachements à hauteur de 2 011 605 € en AE=CP.

Aucune suppression ou regroupement de fonds de concours ou d'attributions de produits du ministère de la Culture n'est envisagé.

Prévision d'ouvertures des autorisations d'engagement préalables (AEP) pour 2019 :

Concernant le programme 186, aucune ouverture d'AEP n'est prévue pour 2019.

Concernant le programme 224, le montant des AEP prévues au titre de l'année 2019 est estimé à 7,8 M€, correspondant aux participations des collectivités territoriales au titre du financement des travaux de relocalisation de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille dans le cadre du projet de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT).

Concernant le programme 131, aucune ouverture d'AEP n'est prévue pour 2019.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Culture	21 057 229	21 518 573	5 223 351	5 838 568	3 561 908	2 950 167	7 800 000
131 - Création	6 174 500	6 524 500		388 791	388 791		
175 - Patrimoines	12 527 343	11 288 687	4 223 351	4 327 947	2 051 286	2 950 167	
224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 355 386	3 705 386	1 000 000	1 121 830	1 121 830		7 800 000
dont titre 2	56 622	56 622		413	413		
Médias, livre et industries culturelles	800 000	500 000	800 000	0	0	0	0
180 - Presse et médias							
334 - Livre et industries culturelles	800 000	500 000	800 000				
Recherche et enseignement supérieur	2 614 355	2 614 355	0	1 188 750	1 188 750	0	0
186 - Recherche culturelle et culture scientifique	2 614 355	2 614 355		1 188 750	1 188 750		
Total Ministère de la Culture	24 471 584	24 632 928	6 023 351	7 027 318	4 750 658	2 950 167	7 800 000

1.6. Économie et finances

Les recettes de fonds de concours et d'attribution de produits du ministère rattachées au 31 juillet 2018 s'établissent à 22 988 218 € dont 11 488 218 € au titre de la mission « Economie » et 11 500 000 € au titre de la mission « Engagements financiers de l'État ». En 2017, les montants rattachés pour le ministère se sont élevés à 103 972 196 €. Ils se répartissent au sein de chacune des missions de la manière suivante :

Mission Economie**Programme 134 – Développement des entreprises et régulation**

Pour l'année 2017, les crédits rattachés s'élèvent en AE et CP à 4 171 950 €. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Contribution au titre du Guichet entreprises : 4 000 000 € ;
- PIA (Programme investissements d'avenir) infrastructures partagées : 150 000 € ;
- Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole : 4 100 € ;
- Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF : 1 150 € ;
- Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF : 16 700 €.

Au 31 juillet 2018, les crédits rattachés pour le programme s'élèvent en AE et CP à 4 306 246 €. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Fonds de concours n°1-2-00341 « Téléservices Guichet entreprise » : 4 000 000 €. Ce fonds de concours, rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations » a été créé en 2015 et est alimenté par une contribution de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) dans les conditions définies par la convention du 22 mai 2015 signé entre l'État et l'INPI ainsi que par l'avenant du 19 octobre 2015 pour un montant de 20 M€ entre 2015-2019.

La Direction générale des entreprises (DGE) a perçu la contribution annuelle de 4 M€ par an sur la période 2015-2018. Le solde (4 M€) sera versé en 2019.

Le service Guichet Entreprises assure la conception, le développement, le fonctionnement et la maintenance du système d'information du site www.guichet-entreprises.fr pour la création d'entreprise et l'accès aux activités de services et du site www.guichet-qualifications.fr pour la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il accompagne le changement lié à la mise en œuvre du site www.guichet-partenaires.fr dédié aux partenaires, destinataires des dossiers déposés via le service électronique, à savoir les centres de formalités des entreprises et les autres autorités et organismes concernés par les formalités, procédures et exigences.

En 2017, 591 300 entreprises ont été créées en France et sont potentiellement concernées par ce dispositif Guichet Entreprises qui réduit significativement la lourdeur du processus complet de création d'activité. En 2017, le service Guichet Entreprises a collecté les dossiers de 9,3 % des entreprises créées en France (soit 54 975 dossiers).

Le programme de travail 2018 s'inscrit dans le cadre d'un premier objectif d'ouverture de l'ensemble des services aux usagers. Se faisant, il répond à des enjeux structurants de rédaction et de mise à jour de plus de 365 fiches activités et professions réglementées (directive Services et directive Qualifications professionnelles), d'extension des formalités mises à disposition en ligne et de déploiement auprès des autorités habilitées (40 000 contacts potentiels). Le déploiement se concentre notamment sur le paramétrage des différents canaux de diffusion aux organismes destinataires des dossiers ainsi que sur la mise en place d'évolutions technologiques nécessaires à l'ouverture des services (système de paiement, création en masse de formalités...).

Ces travaux s'accompagnent d'activités d'amélioration continue des sites, d'industrialisation des processus de développement informatique et de maintien en conditions opérationnelles. Ils s'inscrivent également dans l'atteinte d'un second objectif qui prévoit l'ouverture de l'ensemble des services aux agents traitant les dossiers via le site dédié www.guichet-partenaires.fr.

- Fonds de concours n°1-2-00362 « Investissements d'avenir (IA) » relatifs à la contribution du PIA aux projets de modernisation de l'action publique : 143 400 €. Le fonds de concours a été abondé par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans les conditions définies par la convention du 12 décembre 2014 entre l'État et la Caisse des dépôts relative au programme d'investissement d'avenir. La direction générale des entreprises a ainsi perçu 143 400 € en AE/CP sur ce fonds de concours pour le financement de deux projets porté par l'ANFR : projet «FreqLab» et «gestion dynamique des bandes de fréquences par la BlockChain». Les crédits ont été intégralement versés à l'ANFR.
- Fonds de concours n°1-2-00904 « Participations diverses à des études et manifestations » : 50 000 €. Il s'agit d'une participation financière du Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat (FNPCA), aux opérations d'information et de communication autour de la Quinzaine de la Transmission–reprise d'entreprise, qui s'est déroulé du 17 novembre au 5 décembre 2017.
- Rémunération au titre de services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole pour 50 €
- Recettes provenant de la rémunération de prestations rendues par la DGCCRF à hauteur de 87 296 €
- Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF : 25 500 €.

Programme 220 – Statistiques et études économiques

Pour l'année 2017, les rattachements de fonds de concours et d'attribution de produits se sont élevés à 8 891 998 € en AE=CP, un niveau atteint notamment en raison de l'évolution des obligations relatives à l'immatriculation au « *Legal Entity Identifier* » (LEI) pour les acteurs économiques intervenant sur les marchés financiers.

Au 31 juillet 2018, les fonds de concours et attributions de produits perçus par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'élèvent à 5 807 683 €. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Rémunération de certains services rendus par l'Insee, notamment les immatriculations initiales et renouvellement d'immatriculation au LEI. Le nouveau règlement européen MIFID2 en date du 3 janvier 2018 élargit considérablement le champ des entités juridiques devant obtenir une immatriculation au LEI. Le niveau de recettes propres de l'INSEE est sensiblement accru par les effets de cette extension ;
- Fonds de concours de l'Union européenne relatifs à certaines études ou enquêtes de l'Insee ;
- Produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'Insee ;
- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) dans les actions mises en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.

Le niveau des recettes du programme est largement dépendant de la demande adressée à l'INSEE en matière de données, d'études ou d'enquêtes. Demande elle-même fortement dépendante de la situation financière des partenaires, notamment publics, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau des recettes est enfin étroitement lié à la politique menée de diffusion des données publiques.

Programme 305 – Stratégie économique et fiscale

Pour l'année 2017, les fonds de concours et attributions de produits se sont élevés à 2 012 248 € en AE=CP. Ils correspondent au :

- Fonds de concours alimenté par des contributions volontaires des sociétés françaises. L'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'Autorité des normes comptables (ANC) a fusionné le Conseil national de la comptabilité (CNC) et le Comité de la réglementation comptable (CRC) dans un objectif de simplification du processus d'adoption de la réglementation comptable ainsi que de consolidation des compétences face aux instances internationales. En accord avec les entreprises et la profession comptable française, l'ANC est notamment chargée d'apporter la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation, Européen Financial Reporting Advisory Group) et de conduire des projets de recherche en matière comptable. Pour financer ces deux activités, l'ANC bénéficie du fonds de concours.

Au 31 juillet, le montant rattaché est de 1 374 288 €. Il est prévu de rattacher sur la totalité de l'exercice un montant de 1 500 000 €.

- Attributions de produits prévues par le décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 portant attribution du produit des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État qui permet à la direction générale du Trésor de récupérer le produit des cessions de biens mobiliers de son réseau international.

Au 31 juillet le montant des produits de cessions s'établit à 15 772 €. Il est prévu de rattacher 70 000 € en 2018.

Mission Engagement financier de l'État

Programme 344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Le fonds de concours n°1-2-00292 est alimenté, d'une part, par la Caisse Française de Financement Local (filiale de la Société de Financement Local) à hauteur de 10 000 000 €/an, d'autre part par la Banque Dexia Crédit Local à hauteur de 1 500 000 €/an.

Deux conventions signées en novembre 2014 avec chacune des entités contributrices organisent les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11 500 000 € par an sur 15 ans.

En 2017 et au 31 juillet 2018, la totalité du fonds a été effectivement rattachée au Programme 344 soit 11 500 000 € pour chacune des deux années.

Mission Recherche et enseignement supérieur

Programme 192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Pour l'année 2017 les rattachements de fonds de concours se sont élevés à 77 396 000 € en AE=CP.

Ils correspondent à un seul fonds de concours : le fonds de concours n° 1-2-00339 « Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le PIA (programme d'investissement d'avenir) et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI) ».

Créé en 2015 sous le nom « Participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au financement du programme Nano 2017 », il vise à financer l'action « Nano 2017 » du 2^{ème} programme d'investissements d'avenir.

Jusqu'en 2018, il est abondé par l'action 5 « accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » du programme 422 « valorisation de la recherche » dans les conditions définies par la convention du 22 décembre 2014 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au PIA (action: « Nano 2017 »), publiée au *Journal officiel* du 24 décembre 2014 ; cette convention a été modifiée par un avenant du 28 décembre 2017 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2017.

Lancé en 2013, le programme « Nano 2017 » (pour la période 2013-2017) porte sur les technologies de production de semi-conducteurs les plus avancées, développées notamment par STMicroelectronics sur le site de Crolles-Grenoble. « Nano 2017 » combine un volet « programme national » et un volet européen, mis en œuvre dans le cadre du cluster PENTA et de l'ITC ECSEL.

« Nano 2017 » constitue une action de politique industrielle majeure. En effet, il porte sur des technologies stratégiques pour la maîtrise de l'innovation dans la plupart des branches industrielles. Il associe un total de 174 partenaires de 19 pays, dont plus de 25 PME françaises.

Depuis 2015, le soutien accordé par l'État au volet « programme national » de « Nano 2017 » est apporté par les crédits des investissements d'avenir, via le fonds de concours précité.

Avec une dotation prévue de 32 M€ en AE et CP en 2018, le fonds de concours rattaché au programme 192 permet le financement du « volet national » du programme « Nano 2017 » sur l'année 2018.

Au 31 juillet 2018 aucun rattachement sur le programme 192 n'a été effectué. Le rattachement des 32 M€ prévus interviendra courant du second semestre.

Ce programme, prévu pour une durée de cinq ans, a été prolongé jusqu'en 2018 pour des raisons techniques et budgétaires. Il aura permis d'engager 451,4 M€ en faveur des nanotechnologies.

Un nouveau programme de soutien à la filière nanoélectronique après 2017 dans le cadre d'un projet important d'intérêt européen commun (sigle « IPCEI » en anglais) a été validé en décembre 2017, sous le nom de « Nano 2022 », et comporte des volets de travaux de recherche et développement dans le cadre d'une entreprise commune européenne (dénommée ECSEL).

La DG compétitivité de la Commission européenne a donné son accord de principe pour financer la phase de première production, ultime phase avant l'exploitation commerciale, ce qui élargit le périmètre financé par rapport à Nano 2017. Nano 2022 inclut tous les sites français impliqués dans les nanotechnologies (Île-de-France, Crolles près de Grenoble, Rennes, Tours et Caen), autour de 7 chefs de file qui ont été désignés : STMicroelectronics, SOITEC, SOFRADIR, ULIS, XFAB, UMS et MURATA IPDIA.

Le programme 192 va centraliser les financements de l'État (686,5 M€ au total), qui émaneront du 3^e PIA, du Fonds pour l'innovation et l'industrie, des crédits budgétaires du programme lui-même et du ministère des armées ; les versements du PIA et du Fonds pour l'innovation et l'industrie seront reçus sur le fonds de concours précité et les crédits budgétaires devraient être centralisés sur le P 192 grâce à un décret de transfert du ministère des armées.

C'est dans ce cadre que l'intitulé du fonds de concours a été modifié pour devenir « Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le PIA et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI) », puisque les derniers engagements sont encore à mettre en œuvre pour le plan « Nano 2017 » et qu'en 2018 devraient avoir lieu les premiers engagements pour le plan « Nano 2022 ». Une nouvelle activité a été créée et intitulée « Nano 2022 » au niveau de l'action 3 du programme 192.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Économie							
134 - Développement des entreprises et du tourisme	4 171 950	4 171 950		4 306 246	4 306 246		0
220 - Statistiques et études économiques	8 891 998	8 891 998	5 500 000	5 807 683	5 807 683	5 500 000	6 800 000
305 - Stratégie économique et fiscale	2 012 248	2 012 248		1 374 288	1 374 288		
Recherche et enseignement supérieur							
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	77 396 000	77 396 000		0	0		
Engagements financiers de l'Etat							
344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	11 500 000	11 500 000		11 500 000	11 500 000		
Total Économie et finances	103 972 196	103 972 196	5 500 000	22 988 218	22 988 218	5 500 000	6 800 000

1.7. Éducation nationale

Mission Sport, Jeunesse et vie associative

Programme 163 – Jeunesse et vie associative

Ce programme dispose de trois fonds de concours et d'une attribution de produits :

- 1-1-00411 « Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative » ;
- 1-2-00374 « Investissement d'avenir : transition numérique » ;
- 1-2-00477 « Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP » ;
- 2-2-00482 « Produits de la vente des publications de l'INJEP ».

Le programme 163 ne possède pas de fonds de concours avec AE préalables.

Au 31 décembre 2017, 0,46 M€ en AE=CP ont été rattachés, au titre de l'année 2017, sur le programme 163.

Au 31 juillet 2018, le montant total rattaché est de 580 €.

Aucune prévision de rattachement n'a été effectuée pour le PLF 2019.

Mission Enseignement scolaire

Programme 139 – Enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés

Ce programme dispose d'un seul fonds de concours destiné à recouvrer les crédits alloués au ministère de l'éducation nationale pour la mise en œuvre du plan numérique :

- 1-2-00440 « Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative ».

Ces crédits permettaient de financer le déploiement des ressources numériques dans les écoles et collèges privés sous contrat (dans le cadre d'appels à projets).

La redéfinition du cadrage stratégique du plan numérique, à la fin de l'année 2017, a conduit à une concentration de ces crédits sur le programme 214. Par conséquent, les rattachements 2018 de fonds de concours sur le programme 139 sont uniquement issus des reports de crédits de l'année précédente.

Le programme 139 ne possède pas de fonds de concours avec AE préalables.

Programme 140 – Enseignement scolaire public du premier degré

Ce programme dispose d'un fonds de concours et d'une attribution de produits :

- le fonds de concours 1-2-00884 « Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140) » ;
- l'attribution de produits 2-2-00088 « Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140) ».

Au titre de l'exercice 2017, 0,30 M€ ont été ouverts, en AE et en CP, sur le programme 140.

Au 31 juillet 2018, 48 684 € ont été rattachés par arrêtés, en AE et en CP, sur le programme 140, soit 0,05 M€.

Pour l'ensemble de l'année 2018, 0,17 M€ sont attendus.

La prévision 2018, revue à la hausse, tient compte de l'exécution observée pendant le premier semestre 2018 ainsi que l'exécution observée en 2017 et se base sur une hypothèse de stabilité des crédits reçus.

L'attribution de produits 2-2-00088 permet de rattacher les crédits qui sont versés par les collectivités territoriales en contrepartie des prestations de formation assurées par les services déconcentrés pour la formation continue. Il est donc très difficile d'évaluer avec exactitude les prévisions de recettes pour l'année suivante.

La prévision 2019 reconduit la prévision actualisée 2018 (0,17 M€).

Le programme 140 ne possède pas de fonds de concours avec AE préalables.

Programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré

Ce programme dispose de quatre fonds de concours et de deux attributions de produits :

Fonds de concours :

- 1-1-00886 « Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du 2nd degré » ;
- 1-2-00261 « Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141) » ;
- 1-2-00441 « Innovation numérique pour l'excellence éducative (programme 141) » ;
- 1-2-00489 « Innovation numérique pour l'excellence éducative – dépenses de personnel (programme 141).

Attributions de produits :

- 2-2-00036 « Rémunération d'actions de formation » ;
- 2-2-00262 « Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141) ».

Au titre de l'exercice 2017, 24,51 M€, en AE et en CP, ont été ouverts sur le programme 141. Cela représente une augmentation de plus de 17 M€ par rapport à 2016 (essentiellement due au déploiement du plan numérique à l'école).

Au 31 juillet 2018, 5,25 M€ ont été rattachés par arrêtés, en AE et en CP, sur le programme 141 (dont 4,02 M€ sur le titre 2 pour financer l'expérimentation numérique Profan).

Durant l'exercice 2019, devrait être recouvré, sur le programme 141, près de 3,47 M€ (AE=CP) :

- 2,50 M€ au titre de l'expérimentation Profan T2+HT2 (dans le cadre du plan numérique) ;
- 0,50 M€ au titre du fonds de concours 1-2-00261 ;
- 0,25 M€ au titre du fonds de concours 1-1-00886 (crédits européens) ;
- 0,22 M€ au titre des deux attributions de produits.

La redéfinition du cadrage stratégique du plan numérique, à la fin de l'année 2017, a conduit à une concentration de ces crédits sur le programme 214. Par conséquent, les rattachements 2018 de fonds de concours sur le programme 141 sont uniquement issus des reports de crédits de l'année précédente et des crédits destinés à l'expérimentation Profan. Hors Profan, aucun rattachement de crédit n'est prévu en 2019.

Le programme 141 ne possède pas de fonds de concours avec AE préalables.

Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale

Ce programme dispose de onze fonds de concours et de trois attributions de produits :

Fonds de concours :

- 1-1-00170 « Participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation ». Créé le 23 mai 2011, ce fonds a pour objet de rattacher les crédits versés par l'Union européenne dans le cadre de la convention relative au réseau européen d'information sur l'éducation EURYDICE ;
- 1-1-00331 « Participation de la Commission Européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice ». Créé au 1^{er} janvier 2015, ce fonds permet de prendre en charge un expert permanent au sein de la mission aux relations européennes et internationales de la DEPP, recruté sur la base d'un contrat de droit public ;
- 1-1-00406 « Erasmus +, programme européen », créé en octobre 2015 ;
- 1-2-00033 « Participation du FIPHFP aux dépenses de recrutement et de formation ». Ce fonds est l'un des trois fonds de concours de la mission « enseignement scolaire » consacré à la convention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il concerne le titre 2 ;
- 1-2-00038 « Participation du FIPHFP aux dépenses d'intégration ». Il concerne le hors titre 2 ;
- 1-2-00290 « Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies » ;
- 1-2-00387 « Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » ;
- 1-2-00442 « Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (programme 214) » ;
- 1-2-00546 « Participations à des dépenses d'investissements – France métropolitaine ». **Ce fonds de concours a été créé durant la gestion 2018** ;
- 1-3-00189 « Participations à des dépenses d'investissements (AE préalables) : réservé aux versements de tiers situés en outre-mer, étranger et Europe, hors crédits communautaires ;
- 1-3-00883 « Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation » : ce fonds est réservé aux versements de tiers situés en outre-mer, étranger et Europe hors crédits communautaires ;

Attributions de produits :

- 2-2-00034 « Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services » ;
- 2-2-00704 « Produits de cession de biens mobiliers » ;
- 2-3-00699 « Produits de cession de biens mobiliers » : réservé aux versements de tiers situés en outre-mer, étranger et Europe hors crédits communautaires.

Au titre de l'exercice 2017, 112,22 M€ ont été ouverts, en AE et en CP, sur le programme 214 (soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à 2016).

Au 31 juillet 2018, les rattachements sur le programme 214 s'élèvent à 6,20 M€ (contre 99,13 M€ un an plus tôt). Cette forte baisse s'explique par la redéfinition du cadrage stratégique du plan numérique et par le niveau de reports de crédits (100 M€).

Sur les crédits rattachés au 31 juillet 2018, 4,56 M€ ont été recouverts au travers de fonds de concours et 1,64 M€ au titre d'attributions de produits. La principale ADP (n°2-2-0034 « Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services ») représente à elle seule 1,34 M€. Sont regroupées les recettes provenant des services déconcentrés du ministère, de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance (DEPP). Cette source de financement constitue une ressource propre non négligeable pour le fonctionnement des services académiques.

Durant l'exercice 2019, devrait être recouvré, sur le programme 214, près de 46,07 M€ (AE=CP) :

- 6,39 M€ sur l'action 6 relative à la politique des ressources humaines ;
- 39,57 M€ sur l'action 8 (logistique, système d'information et immobilier) ;
- 0,09 M€ sur l'action 2 (évaluation et contrôle) ;
- 0,02 M€ sur l'action 1 (pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives).

Au sein de l'action 8 du programme, 38,5 M€ sont attendus au titre du numérique éducatif. Le rattachement de ces crédits en provenance du programme d'investissements d'avenir permettra de financer des actions innovantes en faveur du numérique éducatif, notamment en matière de développement des ressources pédagogiques numériques.

Le programme 214 possède un seul fonds de concours avec AE préalables (1-3-00189). Ce fonds n'est pas mouvementé depuis sa création mais devrait faire l'objet de recouvrement au cours de l'année 2018 (convention en préparation en Polynésie).

Programme 230 – Vie de l'élève

Ce programme dispose de deux fonds de concours.

Fonds de concours :

- 1-2-00275 « Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation ».
- 1-2-00323 « MENESR-FIPHFP – Rémunération des personnels accompagnants des agents en situation de handicap, CDI »

Au titre de l'exercice 2017, 0,69 M€ ont été ouverts sur le programme 230. Cela représente une baisse de 0,89 M€ par rapport à 2016 ; ce qui s'explique par le désengagement du FIPHFP aux politiques handicaps du ministère.

Au 31 juillet 2018, 1,45 M€ ont été rattachés ; ce qui est conforme à la prévision d'exécution définie pour 2018 (2 M€).

Concernant 2019, il est attendu un rattachement de 1,68 M€. Ce montant correspond aux crédits versés par l'ASP au titre de la formation civique et citoyenne des volontaires en service civique accueillis par le MEN.

Le programme 230 ne possède pas de fonds de concours avec AE préalables.

Au titre de la mission « enseignement scolaire » (P139, 140, 141, 214 et 230), le montant total rattaché au 31 juillet 2018 est de 12,95 M€, contre 124,90 M€ un an plus tôt.

Cette très nette baisse est essentiellement due à la redéfinition du cadrage stratégique du plan numérique (sur les programmes 139, 141 et 214).

La prévision totale de 2019 s'élève à 12,89 M€ tous titres confondus.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Enseignement scolaire	139 082 639,06	139 082 639,06	0,00	12 949 306,00	12 949 306,00	0,00	0,00
139 - Enseignement privé du premier et du second degrés	1 364 330,00	1 364 330,00		0,00	0,00		
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	303 429,30	303 429,30		48 684,00	48 684,00		
141 - Enseignement scolaire public du second degré	24 513 102,26	24 513 102,26		5 251 520,00	5 251 520,00		
dont titre 2	2 011 164,12	2 011 164,12		4 017 351,00	4 017 351,00		
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	112 216 649,07	112 216 649,07		6 195 993,00	6 195 993,00		
dont titre 2	85 368,40	85 368,40		17 077,00	17 077,00		
230 - Vie de l'élève	685 128,43	685 128,43		1 453 109,00	1 453 109,00		
Sport, Jeunesse et vie associative	458 345,55	458 345,55	0,00	580,00	580,00	0,00	0,00
163 - Jeunesse et vie associative	458 345,55	458 345,55		580,00	580,00		
Total Education nationale + Jeunesse et vie associative	139 540 984,61	139 540 984,61	0,00	12 949 886,00	12 949 886,00	0,00	0,00

1.8. Enseignement supérieur, recherche et innovation

Mission Recherche et enseignement supérieur

Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire

Titre 5 – Contrats de plan État Régions et Investissements d'avenir

Au 15 juillet 2018, il a été rattaché 13,5 M€ en AE et 4,3 M€ en CP. Un montant annuel d'environ 30 M€ d'AE préalables est attendu pour 2019. Au total, 15,000 M€ d'AE et 21,400 M€ de CP devraient être rattachés pour l'année prochaine.

Programme 231 – Vie étudiante

Titre 5 - Contrats de plan État Régions

Au 31 juillet 2018, il a été rattaché 3,500 M€ en CP. Pour l'année 2019, aucun rattachement n'est attendu tant en AE qu'en CP.

Titre 7- Remboursements de prêts d'honneur

La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Au 31 juillet 2018, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 1,824 M€. Sur 2019, il est prévu le rattachement de 2,5 M€ en AE et en CP.

Programme 172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Titre 3 – Investissements d'avenir

Au 31 juillet 2018, il a été rattaché 1,1 M€ en AE et en CP. Pour l'année 2019, un montant identique est attendu.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Recherche et enseignement supérieur							
150 - Formations supérieures et recherche universitaire	8 664 002,66	8 664 002,66		13 517 617,66	4 303 994,30		
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	1 752 930,93	1 752 930,93		1 116 591,75	1 116 591,75		
231 - Vie étudiante	7 051 691,97	7 051 691,97		1 824 905,94	5 324 905,94		
Total Enseignement supérieur, recherche et innovation	17 468 625,56	17 468 625,56	0,00	16 459 115,35	10 745 491,99	0,00	0,00

1.9. Europe et affaires étrangères

Les ouvertures de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits au bénéfice du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) se sont élevées à **13 038 261 €** au 31 juillet 2018, soit un montant largement supérieur aux prévisions de la LFI et aux recettes perçues en 2017 à la même date. Il est dû à l'augmentation en 2017 des recettes issues des droits de visas, dont une partie a pu être reversée au ministère via l'ADP visas.

Les recettes perçues sur les différends fonds de concours et attributions de produits du ministère reflète la capacité de ce ministère à agir en coopération avec de nombreux partenaires, collectivités locales ou entreprises, et sa volonté de mobiliser des ressources extérieures dans un contexte budgétaire contraint, en valorisant ses emprises et en recourant au mécénat. Les montants peuvent varier d'une année sur l'autre, à la hausse comme à la baisse. Certaines recettes sont directement liées à l'actualité internationale, ce qui rend toute prévision particulièrement difficile.

Les principales recettes de fonds de concours et attributions de produits du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères rattachées au 31 juillet 2018 sont les suivantes :

Mission Action extérieure de l'État**Programme 105 - Action de la France en Europe et dans le monde**

Principaux fonds du programme :

- Les contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger, qui correspondent principalement au sponsoring de la fête nationale s'élèvent à 2 071 951 € au 31 juillet 2018 (contre 1 818 825 € en 2017), un montant conforme aux prévisions.
- Les recettes perçues dans le domaine de la coopération de sécurité et de défense s'élèvent à 1 557 496 €, correspondant à des contributions d'Etats européens (Danemark, Slovaquie, Luxembourg). Les conventions de don établies avec ces partenaires ont été signées entre décembre 2017 et mars 2018. Les prévisions de recettes n'avaient donc pas pu être intégrées au PLF 2018.
- Le produit de la valorisation du patrimoine immatériel du MEAE à l'étranger s'élève à 1 034 818 €, signe de la mobilisation toujours forte des ambassades (738 311 € au 31 juillet 2017). Ces opérations de valorisation des espaces de réception ont notamment été menées par les postes de Jérusalem, Washington, Tokyo, Berlin, Beyrouth, Rome, Ankara, New York Pékin, Stockholm ou Copenhague. Elles contribuent au budget de fonctionnement et à l'entretien des emprises diplomatiques.
Le produit de la valorisation du patrimoine immatériel du MEAE en métropole s'élève à 75 000 € en 2018. Il provient de la mise à disposition des salons de l'Hôtel du Ministre pour des événements organisés par des entreprises.
- Le produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger s'élève à 564 976 € (197 858 € en 2017 à la même période), un montant conforme à la prévision.
- Les participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques (420 910 €) sont supérieures aux prévisions et continuent d'augmenter par rapport à 2017 (256 686 € au 31/07, 328 K€ sur l'ensemble de l'exercice 2017). Cette hausse s'explique à la fois par le développement des projets de nos ambassades et par une meilleure connaissance de ce fonds de concours et de son fonctionnement.
- Les cessions de biens mobiliers en France ainsi qu'en outre-mer, à l'étranger et en Europe s'élèvent respectivement à 440 € et 291 203 € au 31 juillet 2018, des recettes conformes aux prévisions. Ces recettes peuvent varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de biens susceptibles d'être mis en vente.
- Une nouvelle convention a été signée en décembre 2017 avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour le triennal 2017/2019. Toutefois, aucun rattachement n'est encore intervenu en 2018 du fait du règlement en cours de pénalités dues au FIPHFP.
- Les ouvertures de crédits concernant la rémunération de certains services rendus par le ministère (14 088 € au total) sont réparties pour moitié entre le programme 105 (vente de productions par la direction des archives) et le programme 151 (ventes d'ouvrages et documents divers). Ces recettes continuent de baisser, principalement du fait de l'arrêt de la commercialisation des Documents Diplomatiques Français et des ouvrages de la collection « Diplomatie et Histoire » par l'éditeur. Par ailleurs, un nombre croissant d'utilisateurs des salles de lecture des archives diplomatiques récupère désormais les documents numérisés sur clé USB, n'utilisant donc plus les services payants de numérisation qui leur sont proposés.

Programme 151 - Français à l'étranger et affaires consulaires

Principaux fonds de ce programme :

- Les recettes additionnelles de droits de visas reversées au ministère sont réparties entre le programme 151 (titre 2) et le programme 185 (hors titre 2). Après une année sans versement en raison de la baisse des demandes de visas entre 2016 et 2017, les recettes perçues sur cette attribution de produits se sont élevées à 5 510 601 € en 2018 dont 1 450 941 € sur le P151 pour financer le recrutement de vacataires dans les services de visas. Cette recette ne pouvait être anticipée du fait des incertitudes en matière d'évolution des demandes de visas.
- Les contributions de tiers au financement des dépenses de représentation à l'étranger des consulats rattachés au programme 151 s'élèvent à 395 746 € au 31 juillet 2018 (contre 222 247 € au 31 juillet 2017), soit un montant légèrement supérieur aux prévisions qui traduit la mobilisation croissante des postes consulaires.
- Le produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (voir supra P105).
- Aucun remboursement n'est attendu des fonds européens pour les dépenses liées à la politique des visas en 2018, les avances sur les subventions des projets 2017-2019 (236 100 €) ayant été perçues en novembre 2017.
- Aucune recette n'est également attendue s'agissant des contributions de tiers au plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie du fait de la fin de la convention de partenariat entre la ville de Marseille et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence

Principaux fonds de ce programme :

- Le montant des recettes additionnelles des droits de visas rattachées au programme 185 s'élève à 4 059 660 €. Ces crédits sont versés à l'opérateur Atout France dans le cadre de la promotion du tourisme.
- Les recettes liées à la location d'établissements culturels et d'enseignement à l'étranger se sont élevées à 804 214 € au 31 juillet 2018, en diminution par rapport à la même période en 2017 (1 816 058 €).

Mission Aide publique au développement**Programme 209 - Solidarité à l'égard des pays en développement**

Principaux fonds de ce programme :

- Les contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et les contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger se sont élevées respectivement à 588 € et 50 000 € à la date du 31 juillet 2018. Ces contributions sont directement liées à l'actualité internationale et par conséquent particulièrement imprévisibles.
- Le FDC Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique (P209) créé en 2018 a été abondé à hauteur de 83 110 € par la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'intérêt général ». Ces crédits permettent de financer un contrat de dix mois à l'Agence Française de Développement (AFD) au bénéfice d'un lauréat du programme.
- Le fonds de concours « participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France » n'a pas été abondé.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2017/2018)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Action extérieure de l'État							
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	7 641 849,83	7 641 849,83		6 188 837,67	6 188 837,67		
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	854 422,44	854 422,44		1 851 851,41	1 851 851,41		
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	3 261 833,31	3 261 833,31		4 863 873,93	4 863 873,93		
Aide publique au développement							
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	2 757 029,43	2 757 029,43		133 698,25	133 698,25		
Total Europe et Affaires étrangères	14 515 135,01	14 515 135,01		13 038 261,26	13 038 261,26		

1.10. Intérieur

Mission Immigration, asile et intégration

Les fonds de concours des programmes 104 « Intégration et accès à la nationalité » et 303 « Immigration et asile » de la mission immigration, asile et intégration sont composés essentiellement de fonds européens.

Aux fonds dits « SOLID » (solidarité et gestion des flux migratoires) de la période 2007-2013, à savoir les fonds européens pour l'intégration (FEI), pour les réfugiés (FER), pour les frontières extérieures (FFE) et pour le retour (FR), a succédé une nouvelle programmation de fonds européens pour la période 2014-2020 avec la création des fonds asile, migration et intégration (FAMI) et sécurité intérieure (FSI).

Pour 2018, la prévision de rattachement (hors reports) du programme 104 s'élève à **41,1 M€** et celle du programme 303 s'élève à **41 M€**.

I - LES FONDS EUROPEENS DU PROGRAMME CADRE « SOLIDARITE ET GESTION DES FLUX MIGRATOIRES » (SOLID)

Le programme SOLID est composé de quatre fonds créés pour la période 2007/2013, qui viennent abonder les deux programmes (303 et 104) de la mission « Immigration, asile et intégration ».

Le Fonds européen pour l'intégration (FEI) :

Le FEI vise à soutenir les efforts des États membres afin de permettre aux ressortissants de pays tiers issus de contextes économiques, sociaux, culturels, religieux, linguistiques et ethniques différents de remplir les conditions de séjour et de faciliter leur intégration dans les sociétés européennes. Ce Fonds est centré sur les actions relatives à l'intégration de ressortissants de pays-tiers arrivés depuis peu sur le territoire des États de l'Union.

Au 31 juillet 2018, un rattachement d'un montant de **0,1 M€** (indus) a été opéré sur le programme 104.

Le Fonds européen pour les réfugiés (FER) :

Le FER a pour objectif de soutenir des actions en faveur des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiant du statut de réfugié au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 ou de la protection subsidiaire. Les crédits du FER peuvent également financer le développement de programmes de réinstallation ainsi que des actions de coopération pratique entre États membres ou d'aide à l'amélioration des procédures relatives à la demande d'asile.

Les crédits du FER se répartissent comme suit :

- sur le programme 303, au titre des activités relevant de l'action 02 « garantie de l'exercice du droit d'asile » (développement de structures d'accueil, guichets uniques, permettant aux personnes primo arrivantes d'accéder à un accompagnement et à une aide sociale, administrative, voire sanitaire, financement de projets visant plus spécifiquement la prise en charge des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables, à actions de soutien

aux structures administratives en charge de l'examen de la demande d'asile), et aux dépenses d'assistance technique (action 04 « Soutien » du programme) ;

- sur le programme 104 au titre des actions d'intégration des réfugiés (plus particulièrement aide à l'accès au logement et à l'emploi et programmes de réinstallation).

Aucun rattachement n'a été opéré au 31 juillet 2018.

Le Fonds européen pour les frontières extérieures (FFE) :

Le FFE participe au développement d'instruments juridiques communautaires s'agissant des frontières extérieures et des visas, notamment du code des frontières Schengen et du code européen sur les visas.

Aucun rattachement n'a été opéré au 31 juillet 2018.

Le Fonds européen pour le retour (FR) :

Le FR a pour objectif général de soutenir les efforts des États membres en matière de gestion des retours des étrangers en situation irrégulière vers leur pays d'origine. Il vise notamment à la mise en œuvre des standards communs en matière d'éloignement.

Aucun rattachement n'a été opéré au 31 juillet 2018.

II – AUTRE FONDS

Le réseau européen des migrations (REM) :

À la suite de la décision du Conseil n° 2008/381/CE du 14 mai 2008 instituant un réseau européen des migrations (REM), la direction générale des étrangers en France (DGEF) au sein du ministère de l'intérieur a été désignée correspondant officiel pour la France et trois de ses agents sont partiellement détachés auprès de ce réseau.

Au 31 juillet 2018, un rattachement de crédits d'un montant de **0,6 M€** est à relever au titre du programme 303.

III – NOUVEAUX FONDS

La direction générale des étrangers en France a été désignée le 24 juillet 2015 autorité responsable des deux nouveaux fonds détaillés ci-dessous :

Le Fonds asile, migration et intégration (FAMI) :

Le FAMI a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

Un montant total de 68,4 M€ est attendu en 2018 sur les deux programmes. **26,7 M€** ont déjà été rattachés sur le programme 303 et **52 M€** sur le programme 104 au 31 juillet 2018.

Le Fonds sécurité intérieure-Frontières extérieures et visas (FSI-FEV) :

Le FSI-FEV a pour objectif général de contribuer à assurer un niveau de sécurité élevé dans l'Union européenne tout en facilitant les voyages effectués de façon légitime. Dans cette perspective, un niveau uniforme et élevé de contrôle aux frontières extérieures et un traitement efficace des visas Schengen sont indispensables.

Un montant total de 8 M€ est attendu en 2018. Au 31 juillet 2018, un rattachement de crédits d'un montant de **1 M€** est à relever au titre du programme 303.

IV – CONCOURS EXCEPTIONNELS

Au 31 juillet 2018, le programme 303 a bénéficié d'un concours exceptionnel d'un montant de **10,6 M€** versé par le Royaume Uni afin de soutenir les activités de la France liées à la prise en charge des migrants à Calais.

Mission administration générale et territoriale de l'État**Programme 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

- Participation financière du programme d'investissement d'avenir (PIA) à la transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique : 0,13 M€ de crédits de titre 2 ;
- Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 0,02 M€ de crédits hors titre 2 ;
- Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la gendarmerie nationale et de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises : 0,06 M€ de crédits hors titre 2.

Pour 2018, le programme 216 prévoit un montant de rattachement d'environ 6,93 M€ (cf. détail ci-dessous) dont 1,46 M€ en T2 contre 6,39 M€ dont 1 M€ en T2 présentés en LFI 2018. L'écart de 0,54 M€ vient principalement de l'ajustement à la hausse de la prévision pour 2018 du fonds de concours 09.1.1.039 « Participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale » en T2 pour 0,4 M€ ainsi que du fond de concours 09.1.2.500 « Participation du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur » pour 0,14 M€ en HT2.

Code	Libellé	FdC / AdP	Art.	Titre	Prévision exécution au 31/12/18
09.1.1.039	Participation du FEDER à des projets initiés par l'administration centrale	FDC	1	2	0,57
09.1.2.500	Participation du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur	FDC	2	3	1,54
09.1.2.676	Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement	FDC	2	5	0,53
09.1.2.455	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation del'action publique (dépenses de personnel du P216)	FDC	1	2	0,13
09.1.2.462	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation del'action publique (hors dépenses de personnel du P216)	FDC	2	3	0,37
09.2.2.167	Valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	ADP	2	3	0,42
09.2.2.194	Sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	ADP	1	2	0,75
09.2.2.195	Produit des redevances domaniales versées par des tiers occupant des immeubles du ministère de l'intérieur	ADP	2	3	0,05
09.2.2.727	Produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'Etat	ADP (CESSIONS)	2	3	0,01
09.2.2.842	Rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC (hors titre 2).	ADP	2	3	0,20
					1,42
					0,93
					6,93

Mission Sécurités**Programme 152 – Gendarmerie nationale****Principaux fonds du programme :****Rattachements 2017 : 130,3 M€ en AE et CP dont 85,7 M€ de T2 et 44,6 M€ de HT2**

En titre 2, le montant des attributions de produits rattachées s'élève à 85,7 M€. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

En hors titre 2, ce sont 44,6 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits qui ont été rattachés au programme 152 pour ce qui concerne :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France...) (26,6 M€) ;
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (6,6 M€) ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (6,2 M € en AE et CP) ;
- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (1,9 M€ en AE et en CP) ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (1,5 M€) ;
- le produit des cessions de biens mobiliers en métropole (1,2 M€) ;
- le produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (0,04 M€) ;
- la rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger (0,6 M€).

Rattachements 2018 au 31/07: 46,2 M€ en AE et CP dont 32,0 M€ de T2 et 14,2 M€ de HT2

En titre 2, le montant des attributions de produits s'élève à 32,0 M€ CAS Pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

En hors titre 2, 14,2 M€ en AE et en CP ont été perçus au cours de l'exercice 2018 sur les fonds de concours et attributions de produits du programme 152. Ces abondements concernent différents domaines :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France...) (7,9 M€ en AE et en CP) ;
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (2,2 M€ en AE et en CP) ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (1,6 M€ en AE et en CP) ;
- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (1,4 M€ en AE et en CP) ;
- le produit des cessions de biens mobiliers en métropole (0,5 M€ en AE et en CP) ;
- la rémunération des prestations fournies par la DGGN - outre-mer et à l'étranger (0,3 M€ en AE et en CP) ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (0,2 M€ en AE et en CP) ;
- le produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (0,06 M€ en AE et en CP).

Prévision 2019 : 134,6 M€ en AE et CP dont 99,8 M€ de T2 et 34,8 M€ de HT2

En titre 2, le montant des attributions de produits est estimé à 99,9 M€ CAS pensions compris. Les effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participent pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF...) donnent lieu au remboursement des dépenses de personnel pour les prestations fournies.

En hors titre 2, 34,8 M€ en AE et en CP devraient être perçus au cours de l'exercice 2019 sur les fonds de concours et attributions de produits du programme 152. Ces abondements concernent différents domaines :

- la rémunération des prestations (EDF, Banque de France...) (26 M€ en AE et en CP) ;
- le remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques (4,5 M€ en AE et en CP) ;
- la participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité (2,2 M€ en AE et en CP) ;

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2017/2018)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

- le remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques (1,0 M€ en AE et en CP) ;
- la participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (0,6 M€ en AE et en CP) ;
- la rémunération des prestations fournies par la DGGN - outre-mer et étranger (0,5 M€ en AE et en CP).

Programme 207 – fonds de concours 1-2-00213

Un fonds de concours destiné à recueillir des participations diverses à la sécurité et à la circulation routières en métropole et en outre-mer a été créé en 2009 : dans le cadre de la mise en œuvre des politiques locales de sécurité routière, le chef de projet et le coordinateur sécurité routière, sous l'autorité du préfet, élaborent un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), destiné à programmer toutes les actions qui auront lieu au niveau départemental dans le domaine de la sécurité routière.

Ces actions peuvent être conduites par le service en charge de la coordination sécurité routière et financées par les crédits du PDASR inclus dans le BOP du programme 207. Cependant, le plus souvent, ces actions sont menées en partenariat avec d'autres services de l'État, des associations, des entreprises et/ou des collectivités territoriales et font donc l'objet d'un cofinancement.

Compte tenu des spécificités des collectivités locales en matière de financement et de la nécessité pour elles d'obtenir le vote de l'assemblée élue pour pouvoir financer des actions, le fonds de concours doit permettre à une collectivité de verser une fois par an la somme qu'elle souhaite consacrer aux actions menées en partenariat avec la coordination Sécurité routière.

En 2017, les fonds de concours rattachés atteignent le montant de 24 196,05 €.

Les fonds de concours rattachés au 31 juillet 2018 s'élèvent à 216,04 €.

Pour 2019, il est prévu un montant total de fonds de concours rattachés de 50 000 euros.

Programme 207 – attribution de produits- 2-2-00530

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ».

En 2017, les attributions de produits rattachées atteignent le montant de 92 365,28 €

Les attributions de produits rattachées au 31 juillet 2018 s'élèvent à 4 218 €.

Pour 2019, il est prévu un montant total d'attributions de produits rattachées de 10 000 euros.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Administration générale et territoriale de l'État							
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	11 966 744,00	11 966 744,00	0,00	218 598,00	218 598,00	0,00	8 504 454,00
dont titre 2	896 811,00	896 811,00	0,00	134 912,00	134 912,00	0,00	1 596 000,00
307 - Administration territoriale	58 314 933,00	58 314 933,00		27 688 818,90	27 688 818,90		
dont titre 2	50 412,00	50 412,00		0,00	0,00		
Immigration, asile et intégration							
104 - Intégration et accès à la nationalité française	5 542 157,00	5 542 157,00		52 117 244,73	52 117 244,73		
303 - Immigration et asile	40 864 669,00	40 864 669,00		38 944 593,46	38 944 593,46		
Relations avec les collectivités territoriales							
122 - Concours spécifiques et administration							
Sécurité							
152 - Gendarmerie nationale	130 297 646,01	130 297 646,01	0,00	46 208 105,21	46 208 105,21	0,00	134 626 977,00
dont titre 2	85 650 866,00	85 650 866,00	0,00	32 046 710,68	32 046 710,68	0,00	99 848 300,00
161 - Sécurité civile							
dont titre 2							
176 - Police nationale	30 822 015,00	30 822 015,00	0,00	21 641 255,92	21 641 255,92	0,00	0,00
dont titre 2							
207 - Sécurité et éducation routières	116 561,05	116 561,05	0,00	4 434,04	4 434,04	0,00	0,00
Total Intérieur	277 924 725,06	277 924 725,06	0,00	186 823 050,26	186 823 050,26	0,00	143 131 431,00

1.11. Justice

Mission « Justice »

Programme 101- Accès au droit et à la justice

Le fonds de concours n° 1-2-00-343 « Participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » dépendait en 2017 du programme 137 – Égalité entre les femmes et les hommes. 49 208,84 € y ont été rattachés.

Les collectivités contributrices sont les suivantes :

- le conseil départemental du Bas-Rhin (17 400 €)
- le département de la Meurthe-et-Moselle (6 595 €)
- le département du Var (7 659,24 €)
- le département de Seine et Marne (9 108 €)
- le département de Loire Atlantique (3 282,36 €)
- le département d'Indre et Loire (1 154,04 €)
- le département Seine Maritime (1 914,78 €)
- le département des Hauts-de-Seine (1 000,26 €)
- le département de la Charente (1 094,16 €)

Un nouvel accord-cadre concernant le dispositif TGD a été notifié le 22 décembre 2017 et le programme 101 finance la totalité du TGD. En conséquence, les fonds de concours sont gérés par le programme 101 « accès au droit et à la justice » du ministère de la justice.

En juillet 2018, la somme de 22 247,96 € a été transférée du programme 137 au programme 101. Le rattachement au programme 101 est fait sur le n° de FDC 1-2-00343 du ministère de la justice.

En août 2018, la somme de 7 458,38 € a été rattachée au programme 101 sur le FDC 1-2-00343 du ministère de la justice, portant le total des crédits à 29 706,34 €.

Programme 107 – Administration pénitentiaire

En 2017, le montant des fonds de concours et des attributions de produits ouverts sur le programme 107 s'est élevé à **841 521,90 €**, se répartissant comme suit :

- un financement de la convention entre la caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le ministère de la justice relative au projet « numérique en détention » (NED) destinée à la mise en place d'un portail d'accès aux services numériques les personnes placées sous main de justice et leurs familles (**600 000 €**). Cette participation, rattaché tardivement, a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2018 ;
- un rattachement correspondant à l'obtention du certificat « économie d'énergie » (**1629,83 €**) ;
- un financement de la convention passée entre l'ARS et la DISP de Toulouse pour un montant de **30 400 €** ;
- des ventes de biens mobiliers (**112 823,40 €**) ;
- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration pénitentiaire via des tournages de films et/ou de documentaires dans plusieurs établissements pénitentiaires (**96530,67 €**) ;
- un financement d'une convention entre Flammarion et la maison centrale de Poissy (**138 €**).

Au 30 juillet 2018, le montant des fonds de concours et des attributions de produits rattachés au programme 107 s'élève à **156 940,94 €** décomposés comme suit :

- **126 117,97 €** par voie de fonds de concours ;
- **30 822,97 €** par voie d'attributions de produits.

Pour 2019, un montant total de rattachements au programme 107 est prévu à hauteur de **400 000 €**.

Programme 166 – Justice judiciaire

En 2017, le montant des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme s'est élevé à 17 945 660 € en AE et CP.

Les montants de 3 669 380 € en AE et 3 843 942 € en CP ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2018 en raison, notamment, de la date tardive de rattachement au programme de ces fonds de concours et attributions de produits qui n'a pas permis leur utilisation.

Au 31 août 2018, le montant des fonds de concours et attributions de produits ouverts au titre de 2018 et rattachés au programme s'élève à 2 639 667 € en AE et en CP et se répartit de la manière suivante :

- 2 171 394 € au titre du fonds de concours « participations diverses aux dépenses d'investissement des services judiciaires » ;
- 113 020 € au titre du fonds de concours « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement des tribunaux de commerce » ;
- 483 € au titre de l'attribution de produits « participation versée lors de la communication des décisions judiciaires par le service de documentation et d'études de la Cour de cassation » ;
- 6 596 € au titre de l'attribution de produits « redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales » ;
- 271 145 € au titre de l'attribution de produits « redevances perçues lors de la mise à disposition de locaux ou de la réalisation de prestations de services judiciaires, consistant en une valorisation du patrimoine immatériel de l'État » ;
- 77 028 € au titre de l'attribution de produits « cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires ».

Au vu des événements de gestion constatés depuis le début de l'année et à venir d'ici la fin de l'année 2018, la totalité des prévisions de rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits pour l'année 2018 sont évaluées à 7 180 973 €.

- Concernant l'AGRASC, le montant prévisionnel qui a reçu l'approbation du conseil d'administration de l'AGRASC pour 2018 s'élève à 2 977 973 €.
- Concernant l'attribution de produit SDER, 443 000 € de titres de perception ont été créés en 2018 mais n'ont pas été encore rattachés.

La prévision pour 2019 s'établit à 6 465 836 € en AE et en CP, soit un montant en baisse de 10 % par rapport à la prévision actualisée pour 2018. Cette baisse résulte principalement de la prévision à la baisse du rattachement 2019 au titre du fonds de concours en matière d'investissement à hauteur de 1 915 836 € en AE et en CP pour le financement d'opérations immobilières.

S'agissant des autres fonds de concours et attributions de produits, la prévision de rattachement est stable par rapport à la prévision 2018 actualisée.

À l'instar des années précédentes, aucune autorisation d'engagement préalable n'a été ouverte en 2018 et il n'est pas prévu d'en ouvrir en 2019.

Programme 182 – Protection judiciaire e la jeunesse

En 2017, le montant des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme s'est élevé à 521 427 € en AE et en CP.

437 677 € correspondent à des attributions de produits, essentiellement issus des ventes de véhicules effectuées par les services de France Domaine. 83 750 € ont été ouverts au titre des fonds de concours.

Au 31 août 2018, 165 954 € ont été rattachés au programme.

Programme 310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice

En 2017, le montant des fonds de concours et attributions de produits rattachés au programme 310 s'est élevé à 4 031 047€ en AE et 4 243 657€ en CP. Ce montant est réparti comme suit :

1) Fonds de concours

- Au titre de la petite enfance, 48 177 € en AE et CP ;
- contribution du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique FIPHFP : 1 316 713 € en AE 1 529 323 € en CP ;
- contribution de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) : 1 750 150 en AE et CP, dont 280 000 € de crédits AGRASC 2016 reportés sur l'exercice 2017) ;
- 600 000€ en AE et CP pour le Plan d'Investissement d'Avenir au titre du projet d'aménagement du site de Nantes permettant l'hébergement de serveurs d'autres ministères ;
- 266 148 € en AE et CP pour les Projets européens

2) Attribution de produits

Attribution de produits : 49 859 € en AE et CP correspondant aux produits de la vente de véhicules réformés.

Au 31 juillet 2018, 2 082 813€ de crédits de fonds de concours et attributions de produits ont été rattachés sur le programme 310. Ce montant est réparti comme suit :

- Report des fonds de concours AGRASC attribués en 2017 pour 1 470 150 € en AE et CP. Ces crédits ont été rattachés au programme le 28/12/2017 ;
- Report des fonds FIPHFP pour 600 000 en AE et CP. Ces crédits ont été rattachés au programme le 21/12/2017 ;
- Attribution de produits : 12 663€ en AE et CP correspondant aux produits de la vente de véhicules réformés.

Il n'y a pas eu d'ouverture d'autorisation d'engagement préalable en 2018 et il n'est pas prévu d'en ouvrir en 2019.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Justice							
101 - Accès au droit et à la justice				29 706,34	29 706,34		
107 - Administration pénitentiaire	841 521,90	841 521,90		156 940,94	156 940,94		
166 - Justice judiciaire	17 945 660,00	17 945 660,00		2 639 666,68	2 639 666,68		
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	521 427,00	521 427,00		165 954,00	165 954,00		
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	4 031 047,00	4 243 657,00		2 082 813,00	2 082 813,00		
Total Justice	23 339 655,90	23 552 265,90		5 075 080,96	5 075 080,96		

1.12. Outre-mer

Programme 123 - Conditions de vie outre-mer

Les crédits rattachés sur le programme 123 concernent :

- les fonds de concours de l'assistance technique européenne EUROP'ACT ;
- le fonds de concours "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" créé à la suite des événements climatiques meurtriers et dévastateurs survenus dans l'arc antillais en 2017,
- le fonds de concours « Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer », en l'occurrence, la participation des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au bénéfice de la filière pêche à Mayotte ;
- ainsi que les redevances de pêche des armateurs de Seychelles (dont les fonds sont incorporés aux montants ci-dessous).

Ainsi, au 31 décembre 2017, au titre d'EUROP'ACT, ont été rattachés 629 844,84 € (AE/CP).

De même, 252 664,80 € ont été rattachés au fonds de concours « Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer », en l'occurrence au bénéfice de la filière pêche à Mayotte. Dans le même cadre, en 2017, 102 000 € ont été rattachés.

Au fonds de concours "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" ont été rattachés 73 676 € en 2017 et 1 698,75 € en AE/CP au cours du 1er semestre 2018.

Par ailleurs, le programme 123 a bénéficié du fonds de solidarité de l'union européenne d'un montant total de destiné à financer les actions d'urgence et de remise en état à la suite du passage en 2017 des ouragans Irma dans les régions ultrapériphériques françaises de Saint-Martin et de la Guadeloupe, versés en trois tranches :

- 2,4 M€ (arrêté du 19 février 2018) ;
- 2,5 M€ (arrêté du 6 mars 2018) ;
- 44 M€ (arrêté du 11 septembre 2018).

Enfin, 3 000 000 € en AE/CP, destinés à aider la filière bois en Guyane, ont été rattachés en septembre 2018 au titre du fonds de concours "Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer".

Programme 138 - Emploi outre-mer

Les crédits rattachés sur le programme 138 concernent le Service militaire adapté (SMA).

Au 31 décembre 2016, 19 143 180,71 € de fonds de concours (FDC) et attributions de produits (ADP) ont été perçus par le SMA au titre de l'année 2016, répartis entre 18 253 013,82 € de FDC et 890 166,89 € d'ADP.

Au 31 décembre 2017, 30 051 352,89 € de fonds de concours (FDC) et attributions de produits (ADP) ont été perçus par le SMA au titre de l'année 2017, répartis entre 29 443 785,34 € de FDC et 607 567,55 € d'ADP.

Au 31 juillet 2018, 17 508 620,03 € ont été rattachés au programme dont 358 341,70 € au titre des ADP.

Les crédits rattachés se décomposent comme suit :

Fonds de concours :

- "concours du FSE au profit du SMA dans les DOM" (fonds de concours 44-1-1-733) : 14 678 070,45 € du fonds social européen (FSE) au profit des RSMA de la Martinique, de la Guyane et de Mayotte.
- "Concours du FEDER au profit du SMA " : (fonds de concours 44-1-1-725) : 2 231 140,08 € au profit du RSMA de la Martinique.
- "Concours participation des DOM COM à diverses opérations au profit du SMA" : fonds de concours 44-1-3-874) : 241 067,80 €.

Attribution de produits

- "recettes provenant du produit des cessions de biens mobiliers réformés du SMA" (attribution de produits 44-2-3-764) : 316 313,85 €.
- "recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA" (attribution de produits 44-2-3-617) : 42 027,85 €.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Outre-mer							
123 - Conditions de vie outre-mer	805 520,80	805 520,80	0,00	5 145 016,55	5 145 016,55	0,00	250 000,00
138 - Emploi outre-mer	30 051 352,89	30 051 352,89	0,00	17 508 620,03	17 508 620,03	0,00	16 400 000,00
Total Outre-mer	30 856 873,69	30 856 873,69	0,00	22 653 636,58	22 653 636,58	0,00	16 650 000,00

1.13. Services du Premier ministre

Mission Conseil et contrôle de l'État

Programme 126 – Conseil économique, social et environnemental :

Les attributions de produit du CESE se montent au 31 juillet 2018 à 1 600 526 €. 74 % de ces recettes proviennent d'un seul partenariat, avec un grand couturier.

Programme 164 – Cour des comptes et autres juridictions financières :

Au 31 juillet 2018 les crédits rattachés portent exclusivement sur les attributions de produits et sur le hors titre 2 du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières ». Ils s'élèvent à 604 100 €, soit 39 % des crédits attendus pour 2018 (1 565 994 €).

Les principaux rattachements constatés au 31 juillet 2018 ont concerné :

- la rémunération de services rendus par la Cour des comptes à des organisations internationales ou à des pays étrangers (commissariat aux comptes) : 596 233 € ;
- le produit de cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières : 7 029 € ;
- les ventes liées aux activités de la Cour des comptes : 838 €.

Il n'est pas envisagé pour 2018 de supprimer ou regrouper des fonds de concours ou attributions de produits.

La prévision 2019 de rattachements de fonds de concours et attributions de produits sur le programme 164 est de 753 872 €, exclusivement sur attributions de crédits et sur les crédits de hors titre 2.

Programme 165 – Conseil d'État et autres juridiction administratives :

Au 31 juillet 2018, les crédits ouverts au titre des fonds de concours et attributions de produits au profit du programme 165 sont de 153 568 €, dont 22 867 € pour le titre 2, soit près de 81 % des crédits demandés pour 2018 (190 000 €).

Les rattachements constatés à cette même date ont concerné :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 117 779 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 28 265 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au Conseil d'État et aux autres juridictions administratives pour un montant de 2 900 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers en outre-mer bénéficiant au Conseil d'État et aux autres juridictions administratives pour un montant de 4 624 €.

La prévision de réalisation 2018 est supérieure au montant inscrit en LFI. Cette prévision actualisée tient compte, d'une part, de l'augmentation de l'activité de délivrance de documents (conclusions des rapporteurs publics) par rapport à l'exercice précédent et d'autre part, de la réalisation de cessions de biens mobiliers en outre-mer.

De plus, il est prévu qu'un versement de 50 000 € soit opéré par le Conseil départemental de Meurthe et Moselle au titre de sa participation à la restauration de la façade du tribunal administratif de Nancy (Fonds de concours relatif aux participations financières des collectivités locales aux opérations immobilières des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs).

Mission Direction de l'action du Gouvernement**Programme 129 – Coordination du travail gouvernemental :**

Au 31 juillet 2018, les rattachements constatés comprennent :

- des contributions aux actions du Secrétariat général de la mer à hauteur de 30 250 € de titre 2 (1-1-00501) et 564 800 € de crédits hors titre 2 (1-1-00499). Ces rattachements concernent les trois projets suivants :
 - oEU – CISE POV 2020 (Common information sharing environnement) visant à améliorer les échanges d'informations entre autorités maritimes des États européens avec 63 750 € en provenance de l'« *Apré agenzia per la promozione della ricerca europea* » ;
 - oCISE : visant à assurer l'interopérabilité des systèmes informatiques nationaux pour permettre un échange d'informations plus efficace à l'intérieur et au-delà des frontières pour le domaine maritime de l'Union Européenne avec 443 628,8 € en provenance de la Commission européenne ;
 - oForum Méditerranéen de la fonction de garde-côtes : qui a pour but de faciliter la coopération multilatérale dans les domaines de la sécurité maritime, la sûreté et de la protection de l'environnement dans la région Méditerranéenne avec 57 421 € en provenance de la Commission européenne et de la « *Marinha un apio institut centre* » ;
- le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement de délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances à hauteur de 80 387 € (1-1-00811) ;
- un rattachement de crédits à hauteur de 67 040 € de titre 2 et de 1 975 000 € hors titre 2 sur le fonds de concours du intitulé « Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » (1-2-00388) ;
- des participations à la création de services publics numériques innovants à hauteur de 530 000 € (1-2-00548). Le fonds de concours n°1-2-00548 a été créé en 2018 pour permettre le rattachement de crédits provenant de diverses collectivités locales et autres entités hors État pour le développement de services publics numériques piloté par la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État. Le versement intervenu au 31 juillet 2018 a été effectué par le groupement d'intérêt public PIX dont l'objectif est la délivrance d'une certification des compétences numériques reconnue par l'État.
- le produit de la vente des biens confisqués dans le cadre de procédures pénales diligentées suite aux infractions à la législation sur les stupéfiants, à hauteur de 7 827 676 € (1-2-00864) ;
- des rattachements de crédits à hauteur de 46 516 € dont 13 955 € de titre 2 sur l'attribution de produits n°2-2-00057 « Produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales » du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- des rattachements de crédits à hauteur de 41 127 € dont 12 338 € de titre 2 sur l'attribution de produits n°2-3-00029 « Produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales » du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- le produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre à hauteur de 28 400 € (2-2-00719) ;
- le produit de la valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre à hauteur de 10 440 €, correspondant à un tournage (2-2-00258).

Les prévisions de rattachement pour 2019 sur le programme 129 s'élèvent à 16 068 286 € en AE et CP et sont réparties comme suit :

- 200 000 € au titre du fonds de concours du Secrétariat général aux affaires européennes ;
- 230 000 € sur les fonds de concours et attributions de produits bénéficiant aux services du Premier ministre ;
- 100 000 € sur les attributions de produits bénéficiant au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (dont 30 000 € de titre 2) ;
- 13 000 000 € sur le fonds de concours de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;
- 2 538 286 € sur les fonds de concours de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État.

Programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées :

Le programme 333 regroupe les crédits de fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI), des directions régionales métropolitaines et de Martinique et des secrétariats généraux pour les affaires régionales métropolitaines (SGAR) placés sous l'autorité du préfet de région. Le programme 333 regroupe également les dépenses immobilières d'un périmètre élargi comprenant également les préfetures et les services de l'éducation nationale domiciliés en cité administrative, pour la métropole ainsi que la Martinique.

Les crédits ouverts au 31/07/2018 (hors reports de fonds de concours) s'établissent à 2 679 528 € en AE et en CP et se répartissent comme suit :

- 130 000 € au titre du fonds de concours 1-1-00184 « Participations diverses aux actions menées par les services déconcentrés » ;
- 2 549 528 € au titre de l'attribution de produits 2-2-00132 « Produits de cession de biens mobiliers bénéficiant aux administrations déconcentrées ».

Le prévisionnel de rattachement pour 2018 reste fixé à 4,0 M€ pour l'année 2018 conformément au PLF 2018. En effet, d'autres rattachements de produits de cession essentiellement de véhicules doivent intervenir (fonds 2-2-00132), dont près de 500 000 € en août 2018. De plus, le programme est dans l'attente des rattachements suivants :

- fonds 1-1-00231 « Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP » : 28 900 € à destination du BOP Occitanie ;
- fonds 1-2-00184 « Participations diverses aux actions menées par les services déconcentrés » : 120 000 € au titre d'un PIA porté par le BOP Ile-de-France ;
- fonds 1-2-00177 « Participation de l'agence nationale pour la rénovation urbaine aux frais engagés par l'État dans le concours apportés à son action » : 620 000 € au titre de l'année 2018.

Les prévisions au titre du projet de loi de finances 2019 portent à 4 000 000 € en AE et CP les rattachements aux fonds de concours et attributions de produits du programme 333, dont :

- 50 000 € sur le fonds de concours n°1-1-00231 « Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP » ;
- 620 000 € sur le fonds de concours n°1-2-00177 « Participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine aux frais engagés par l'État dans le concours apporté à son action » ;
- 75 000 € sur le fonds de concours n°1-2-00184 « Participations diverses aux actions menées par les services déconcentrés » ;
- 3 255 000 € sur l'attribution de produits n°2-2-00132 « Produits de cession de biens mobiliers bénéficiant aux administrations déconcentrées ».

Mission Cohésion des territoires**Programme 162 – Interventions territoriales de l'État :**

Le rattachement de 25 M€ en AE (titre 6) et 20 M€ en CP sont prévus en LFI 2018 en provenance de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour sa contribution au programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse - PEI (AE préalables). Ce fonds de concours a été créé en juin 2006 pour financer le développement des infrastructures de transport du programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse.

Le montant des fonds de concours au titre de 2018 voté, à ce stade, en conseil d'administration s'élève à 20 M€ en AE.

Les rattachements effectués au 31 juillet 2018 concernent les reports de crédits de fonds de concours ouverts en 2017 pour 1,3 M€ en AE et 20 M€ en CP, et les 20 M€ d'AE au titre de l'année 2018, soit un montant total de 21,3 M€ en AE et 20 M€ en CP.

Pour 2019, il est prévu un rattachement de 20 M€ en AE et 20 M€ en CP au titre du volet transport du PEI.

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances**Programme 137 – Égalité entre les hommes et les femmes :**

Le programme 137 hébergeait jusqu'en 2017 un fonds de concours n° 1-2-00343 dédié aux crédits versés par les départements sur la base du volontariat pour le financement du Téléphone Grave Danger (TGD).

Les crédits alloués au TGD financent les frais de fonctionnement, les services d'assistance et l'abonnement téléphonique des TGD déployés à ce jour.

En 2017, un montant de 49 207,84 € en AE=CP a été rattaché en gestion à ce fonds de concours conformément aux contributions suivantes :

- Commune de Strasbourg (2 900 €)
- Eurométropole de Strasbourg (2 900 €)
- Conseil départemental du Bas-Rhin (11 600 €)
- Département de la Meurthe-et-Moselle (6 595 €)
- Commune de Toulon (2 188,24 €)
- Département du Var (5 471€)
- Département de Seine et Marne (9 108 €)
- Ville de Nantes (3 282,36 €)
- Département d'Indre et Loire (1 154,04 €)
- Département de Seine Maritime (1 914,78 €)
- CCAS D'ANGOULEME (1 094,16€)
- Département des Hauts de Seine (1 000,26 €)

En 2018, le TGD a été transféré au programme 101 « Accès au droit et à la justice ».

Nous sollicitons la suppression de ce fonds de concours sur le programme 137.

Programme 157 – Handicap et dépendance :

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, le fonds de concours 1-2-00270 « *Participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées* », a été abondé de 5 M€ AE=CP par arrêté du 27 juillet 2017.

Au 31 juillet 2018, aucun crédit n'a été rattaché à ce fonds. La reconduction de la participation de la CNSA est confirmée.

Le montant éventuel des crédits pour 2019 n'est pas arrêté à ce jour. Ce fonds de concours n'est pas supprimé.

Concernant le fonds de concours 1-2-00439 « *Participation du FIPHFP au dispositif d'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées* », il fait l'objet de reports de crédits depuis plusieurs années sans qu'aucun abondement n'intervienne. Ce fonds résiduel d'un montant de 22 070 € en AE = CP, mis en place en 2011, a vocation à disparaître après restitution des crédits au FIPHFP en application de l'article 7 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application de l'article 17-II de la LOLF « *lorsqu'une opération, pour laquelle un fonds de concours a été versé, est abandonnée ou lorsque la clôture de l'opération fait apparaître un excédent de versement, les fonds non utilisés sont reversés à la partie versante* ». Un décret d'annulation sera pris en décembre. Ce fond de concours sera supprimé une fois les crédits annulés et reversé.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Cohésion des territoires							
162 - Interventions territoriales de l'État	20 227 310,00	20 000 000,00	20 227 310,00	21 311 899,00	20 000 000,00	21 311 899,00	20 000 000,00
Conseil et contrôle de l'État							
126 - Conseil économique, social et environnemental	1 924 605,00	1 924 605,00	1 700 000,00	1 600 526,00	1 600 526,00	2 100 000,00	2 000 000,00
dont titre 2							
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	2 284 662,69	2 284 662,69	0,00	604 099,67	604 099,67	0,00	0,00
dont titre 2							
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	224 465,10	224 465,10	0,00	153 567,84	153 567,84	0,00	0,00
dont titre 2	22 867,00	22 867,00	0,00	22 867,00	22 867,00	0,00	0,00
Direction de l'action du Gouvernement							
129 - Coordination du travail gouvernemental	20 557 203,59	20 557 203,59	0,00	11 201 636,05	11 201 636,05	0,00	0,00
dont titre 2	28 334,00	28 334,00	0,00	123 582,96	123 582,96	0,00	0,00
308 - Protection des droits et libertés							
333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	10 852 865,00	10 852 865,00	0,00	2 679 528,00	2 679 528,00	0,00	0,00
Solidarité, insertion et égalité des chances							
157 - Handicap et dépendance	5 178 338,00	5 036 775,00		22 070,00	22 070,00		
Total Services du Premier ministre	61 249 449,38	60 880 576,38	21 927 310,00	37 573 326,56	36 261 427,56	23 411 899,00	22 000 000,00

1.14. Solidarités et santé

Mission Solidarité, insertion et égalité des chances

Programme 304 – Inclusion sociale et protection des personnes :

En 2017, un rattachement de crédits d'un montant de 518 907,27 € est intervenu sur le fonds de concours n° 1-1-00294 « *Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique* » par arrêté du 16 novembre 2017.

Aucun abondement n'est prévu pour 2018.

Une contribution en 2019 interviendra mais son montant ne peut pas être anticipé à ce stade.

Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Au 31 juillet 2018, les crédits rattachés pour les crédits hors titre 2 s'élèvent à 370 483 € pour le programme 124. Ce cumul regroupe les items suivants :

- 110 650 € au titre de la participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs des ministères sociaux. La prévision pour 2019 est de 180 000 €.
- 89 690 € de produits de cessions de biens mobiliers par le service des Domaines. Cette attribution de produits est principalement alimentée par le produit des cessions de véhicules par les ministères sociaux. La prévision pour 2019 est de 200 000 €.
- 125 143 € de crédits hors titre 2 au titre de la contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé.
- 45 000 € de participation de tiers au financement des enquêtes établies par la direction de la recherche, des études et des statistiques. La prévision pour 2019 est de 900 000 €.
- Aucun crédit n'a été perçu pour le moment au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Toutefois, un rattachement est prévu à hauteur de 644 600 € est prévu en 2018.

Pour 2019, le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 1 280 000 € pour les crédits hors titre 2.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2017/2018)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour les crédits de titre 2, le montant rattaché s'élève au 31 juillet à 380 237 €. Ce cumul regroupe les items suivants :

- 336 212 € au titre des investissements d'avenir.
- 44 024 € au titre de la contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé. 274 136 € sont encore attendus d'ici à la fin de l'année.

Pour 2019 le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 97 189 € pour les crédits de titre 2.

Ainsi, le cumul des crédits attendus au titre des fonds de concours et des attributions de produits en 2019 en titre 2 et hors titre 2 s'élève à 1 377 189 €.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Santé							
204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins							
Solidarité, insertion et égalité des chances							
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	2 563 247	2 563 247	0	750 720	750 720	0	1 377 189
<i>dont titre 2</i>							
304 - Inclusion sociale et protection des personnes	518 907	518 907					
Total Solidarités et santé	3 082 154	3 082 154	0	750 720	750 720	0	1 377 189

1.15. Sports

Mission Sport Jeunesse et vie associative

Programme 219 – Sport

Il n'existe plus aucun fonds de concours rattaché sur le programme Sport depuis le PLF 2018.

Le montant de 21,1 M€ de fonds de concours rattaché en 2017 correspondait à la contribution du Centre national pour le développement du sport (CNDS) aux actions des fédérations sportives en faveur du développement de la pratique sportive.

Programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques

Ce programme ne comporte aucun fonds de concours.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Sport, jeunesse et vie associative							
219 - Sport	21 100 000	21 100 000	0	0	0	0	0
Total Sports	21 100 000	21 100 000	0	0	0	0	0

1.16. Transition écologique et solidaire

Mission Recherche et enseignement supérieur

Programme 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

Le programme 190 couvre la recherche dans les domaines du développement durable, de l'énergie, des risques, des transports, de la construction et de l'aménagement.

Grâce à son caractère transversal, ce programme constitue un levier important de mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ; il œuvre également pour les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le fonds de concours 1-2-00168 « Participation au financement du soutien au développement de l'A350 » a été créé en 2011 afin de verser les avances récupérables pour le soutien au développement de l'avion A350XWB de la société Airbus, conformément au protocole d'accord signé le 23 juin 2009 entre l'État et Airbus relatif à ce programme. Il a été abondé de 970 M€ de 2011 à 2015 ; en 2016, un montant de 30 M€ en AE, sur les 270 M€ rattachés fin décembre, a été mis à disposition du BOP AERO ; en 2017, 270 M€ de CP ont été rattachés et mis à disposition du BOP. L'année 2017 est la dernière année de versement de ce fond de concours.

En 2017 et 2018, le programme n'a pas perçu de participations de la Commission européenne à la gestion de Era-Net Electromobility, ni de produit de la vente d'abonnements et de publications pour le PUCA (Plan urbanisme, construction, architecture). Cependant, 8 724 € en AE du fonds 1-1-936 « Participation de la commission européenne au financement de projets Era-Net » ont été reportés par arrêté du 26 mars 2018.

Mission Écologie, développement et mobilité durables

Programme 113 – Paysages, eau et biodiversité

Le programme « Paysages, eau et biodiversité » a pour objectifs la préservation des ressources et milieux naturels et l'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires.

Il bénéficie pour la réalisation de ses politiques, de concours financiers apportés par des établissements publics partenaires, d'une part, par les fonds européens, d'autre part.

Fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2018

Les fonds de concours et attributions de produits rattachés au 31 juillet 2018 représentent un montant total de 5,63 M€ en AE et 2,5 M€ en CP et concernent l'action 1 « Sites, paysages et publicité » pour 0,13 M€ en AE-CP et l'action 7 du programme, «Gestion des milieux et biodiversité» pour 5,5 M€ en AE et 2,37 M€ en CP.

Les activités portées par l'action 7 ont fait l'objet de rattachement de fonds de concours (5,5 M€ en AE et 2,37 M€ en CP) au titre de trois dispositifs :

- Les opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et de lutte contre l'érosion marine cofinancées par l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) pour un montant total de 5 M€ en AE dans le cadre de la convention 2018. 1,8 M€ en CP ont par ailleurs été rattachés au titre des conventions 2015 et 2016 avec l'agence. Le programme est en attente du rattachement de 3,2 M€ en CP correspondant aux conventions 2017 et 2018 passées avec l'agence ;

Financier	BOP bénéficiaire	Objet des concours financiers	Montants en €	
			AE	CP
AFITF	BOP de façade maritime et d'adm. centrale	Participations à des opérations d'aménagement dans le domaine de la protection du trait de cote	5 000 000	1 810 000
TOTAL			5 000 000	1 810 000

- La contribution du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) au co-financement des activités des DDT en matière d'élaboration et d'animation, dans le cadre de la politique Natura 2000, de DOCOB, documents d'objectifs définissant les objectifs et les mesures de gestion du site Natura 2000 concerné.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2017/2018)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant rattaché au 31 juillet 2018 dans ce domaine est de 0,32 M€ en AE-CP.

Financier	BOP bénéficiaire	Objet des concours financiers	Montants en €	
			AE	CP
FEADER	BOP intervenant en matière d'élaboration et d'animation de sites Natura 2000	élaboration et d'animation de sites Natura 2000 par l'État	317 011	317 011
TOTAL			317 011	317 011

- La restauration de la continuité écologique des cours d'eau à laquelle les agences de l'eau apportent une contribution sur le fonds de concours 1-2-00163 - participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables).

Les rattachements constatés au 31 juillet 2018, pour ce qui concerne la mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau, représentent 0,17 M€ en AE (réattribution d'AE préalablement annulées en raison d'une erreur technique) et 0,23 M€ en CP et correspondent aux opérations présentées dans le tableau suivant :

Financier	BOP bénéficiaire	Objet des concours financiers	Montants en €	
			AE	CP
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Plan Loire grandeur nature	Restauration du lit de la Loire (37, 41, 45, 58)	170 700	170 700
Agence de l'eau Rhin-Meuse	DREAL Grand Est	Restauration de la continuité écologique de cours d'eau sur le barrage du Doernel (67)		60 000
TOTAL			170 700	230 700

14 323 € (AE=CP) en attribution de produits ont par ailleurs été rattachés au programme 113 durant les sept premiers mois de l'année 2017 au titre de la contribution des collectivités territoriales au fonctionnement des réseaux piézométriques départementaux de l'Eure-et-Loir pour 7 260 € (AE=CP) et du Loir-et-Cher pour 7 063 € (AE=CP).

Les activités portées par l'action 1 ont fait l'objet de rattachement de fonds de concours (0,13 M€ en AE-CP) au titre du financement du système d'information sur les territoires d'exception par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir.

Financier	BOP bénéficiaire	Objet des concours financiers	Montants en €	
			AE	CP
CDC-PIA	Administration centrale	système d'information sur les territoires d'exception	125 000	125 000
TOTAL			125 000	125 000

Prévisions d'ouverture d'autorisations d'engagement pour 2019

Les ouvertures d'autorisations d'engagement préalables pour l'exercice 2019 sont estimées à 7,54 M€ en AE et 11,94 M€ en CP s'imputant sur le fonds de concours 1-2-00163 « Participations à des opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et des cours d'eau (AE préalables) » et le fonds de concours 1-3-00549 « Contributions internationales aux activités du CAR SPAW ».

Ces crédits concernent d'une part les opérations relatives à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et se répartissent entre les agences de l'eau Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie. Les engagements prévus pour les agences de l'eau citées sont de l'ordre de 2,54 M€ et se répartissent de la façon suivante :

Financier	BOP bénéficiaire	Objet des concours financiers	Montants en € des engagements envisagés
Agence de l'eau Adour-Garonne	Occitanie	Restauration de la continuité écologique sur un cours d'eau dans le Lot-et-Garonne (47)	1 516 188
	Nouvelle-Aquitaine	Restauration de la continuité écologique sur des cours d'eau dans la Gironde (33)	216 714
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Plan Loire grandeur nature	Restauration du lit de la Loire dans le Cher (18), l'Indre-et-Loire (37) et la Nièvre (58) et financement du système d'information sur l'évolution du lit de la Loire	219 800
	Pays de la Loire	Restauration de la continuité écologique sur des cours d'eau en Maine-et-Loire (49), Mayenne (53) et Vendée (85)	24 000
Agence de l'eau Rhin-Meuse	Grand-Est	Restauration de la continuité écologique sur des cours d'eau dans la Meurthe-et-Moselle (54), le Bas-Rhin (63), le Haut-Rhin (68) et les Vosges (88)	345 000
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Auvergne-Rhône-Alpes	Restauration de la continuité écologique sur un cours d'eau en Savoie (73)	188 604
	Bourgogne-Franche-Comté	Restauration de la continuité écologique sur un cours d'eau dans le Doubs (26)	20 000
	Grand-Est	Restauration de la continuité écologique sur un cours d'eau dans les Vosges (88)	10 000
TOTAL			2 540 306

D'autre part, pour ce qui concerne la convention 2019 relative à la participation de l'AFITF aux opérations de protection du littoral, celle-ci n'a pas encore été arrêtée mais elle devrait reconduire le montant de la convention 2018, c'est-à-dire 5 M€.

Financier	BOP bénéficiaire	Dénomination	Montants en € des engagements envisagés
AFITF	BOP de façade maritime et d'adm. centrale	Participations à des opérations d'aménagement dans le domaine de la protection du trait de cote	5 000 000,00
TOTAL AFITF			5 000 000,00

Programme 159 – Expertise, information géographique et météorologie

Les crédits perçus en 2017 pour ce programme correspondent au financement du projet retenu par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'investissement d'avenir (PIA) relatif à l'action « transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique ». Les crédits rattachés en 2017 (222 000 €) et reportés en 2018 vont permettre de financer le projet « datalake.écologie » retenu pour un montant de 222 683 €.

Les crédits perçus au 31 juillet 2018 (76,7 k€) correspondent :

- aux attributions de produits provenant de la vente de publications, de documents ou de données produites par le CGDD (8 880,5 €) ;
- aux fonds de concours perçus pour le financement du projet européen Biodiversa (24 664 € pour le projet européen Biodiversa le 28/05/18) et du contrat européen Copernicus (23 163,20 € en ADP et non FDC) ;
- aux fonds de concours versés dans le cadre des PIA et de la coopération entre le CGDD et l'agence française pour la biodiversité (AFB) : 20 k€ au 28/05/18 pour le financement du module Contrôle de l'outil GéoMCE.

Au titre du PLF 2018, le programme prévoyait un montant total de rattachements à hauteur de 60 000 € pour l'action 10 « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable ». Ce montant est en nette diminution en 2019 en raison de l'application de la législation en vigueur portant ouverture des données publiques.

Programme 174

Dans le cadre du projet de stockage de déchets radioactifs « CIGEO », à la frontière des départements de la Meuse et de la Haute-Marne, une mission d'insertion territoriale a été mise en place sous l'égide de la Préfète de la Meuse en 2011. Cette mission doit notamment commander des études relatives à l'accompagnement économique et l'insertion territoriale du projet. En accord avec la Direction du Budget, un fond de concours a été créé afin de financer ce dispositif. Ce fond de concours, entré en vigueur au 1er janvier 2015, est alimenté par les producteurs de déchets, l'ANDRA, l'État et les groupements d'intérêt public (GIP) de Meuse et de Haute Marne.

Pour l'année 2018, des crédits de fonds de concours ont été reportés sur le fonds de concours par arrêté du 26 mars 2018 pour un montant de 290 000 € en AE-CP, afin de permettre la réalisation d'une étude sur les retombées économiques de l'action des GIP, des opérateurs et de l'ANDRA. Cette étude n'est pas encore achevée à ce jour, même si le bureau d'études a remis une première version de son rapport d'études.

1 302 € de fonds de concours ont été rattachés au programme 174 au 31 juillet 2018.

Le fonds de concours devrait être mobilisé sur la période 2018-2022 pour financer notamment une prestation d'accompagnement juridique des services déconcentrés de l'État. Pilotée par la Préfète de la Meuse, coordonnatrice du projet, elle permettra aux services de l'État de solliciter des conseils juridiques externes sur des questions ponctuelles d'ordonnancement des procédures ou d'interprétation du droit.

Compte tenu de la complexité de la réglementation appliquée à un projet de cette envergure, l'évaluation des besoins d'accompagnement est évaluée à 400 000 € sur 2018-2022.

Programme 181 – Prévention des risques

Les risques naturels, les risques technologiques, les risques miniers et les risques pour la santé d'origine environnementale – domaines de responsabilité de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) – se concrétisent par des catastrophes aux conséquences humaines, économiques et environnementales majeures. Les victimes sont particulièrement nombreuses dans les pays où la prévention des risques et la gestion de crise sont insuffisantes tandis que les conséquences économiques se concentrent dans les pays développés.

Le programme « Prévention des risques » élabore et met en œuvre les politiques relatives :

- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des risques industriels et miniers, et des pollutions chimiques, biologiques, sonores, électromagnétiques, lumineuses, radioactives ;
- à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la prévision des risques naturels (inondations notamment) et à la sécurité des ouvrages hydrauliques ;
- à l'évaluation et la gestion des sols pollués ;
- à la prévention et la gestion des déchets et au développement de l'économie circulaire (prévention, valorisation et traitement) ;
- à l'évaluation des risques en matière de santé/environnement, notamment ceux que présentent les produits chimiques ou les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Pour 2019, le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 9 200 000 € en AE (dont 4 620 000 € d'AE préalables) et 8 590 000 € en CP.

A ce stade de l'exercice 2018, les rattachements ont été effectués :

- **Sur l'action 01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions** qui a pour finalité principale d'assurer la prévention des risques technologiques et des pollutions ainsi que la maîtrise des effets des processus industriels, des produits et des déchets sur l'environnement et la santé.

Au titre de cette action, un montant de 2 571 184 € en AE/CP a été rattaché au 31 juillet 2018.

Ce montant concerne :

- le Fonds de Concours 23-1-2-00537 - Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage à hauteur de 2 571 184 € en AE/CP.

Ce fonds de concours est abondé par les versements des éco-organismes agréés, pour financer une campagne grand public sur le recyclage. Le principe d'une participation des éco-organismes aux campagnes nationales menées par les pouvoirs publics est prévu par l'article L.541-10 du code de l'environnement. Le montant de la participation est fixé à 0,3 % du montant des contributions qu'ils perçoivent de leurs adhérents, par les cahiers des charges desdits éco-organismes.

- Sur l'action 09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

L'Autorité de Sûreté Nucléaire assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires civiles. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

Au titre de cette action, un montant de 325 960,86 € en AE/CP a été rattaché au 31 juillet 2018.

Ce montant concerne :

- le Fonds de Concours ASN : 23-1-1-00846 - Contributions de l'Union Européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire à hauteur de 325 960,86 € en AE/CP.

Il s'agit des versements à l'ASN par :

- le groupement RISKAUDIT des sommes reçues de l'Union européenne au titre des prestations réalisées (contrats de coopération en matière de sûreté nucléaire),
- le consortium du programme Europe Aid/134058/C/SER/CN des sommes reçues de l'Union européenne au titre des prestations réalisées (support à l'autorité de sûreté nucléaire chinoise).

- Sur l'action 10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques qui vise à identifier les risques et à adapter les activités et comportements humains pour réduire les conséquences dommageables des inévitables aléas naturels.

Au titre de cette action, un montant de 3 472 822,62 € en AE et 1 507 644,14 € en CP a été rattaché au 31 juillet 2018.

Ce montant concerne :

- L'attribution de produits 23-2-2-00204 - Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques à hauteur de 487 822,62 € en AE/CP.

Cette recette correspond d'une part à des opérations relatives à la gestion de barrages, par exemple à des réhabilitations du barrage des Plats en Loire, et d'autre part à l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues, situés en France.

- Le fonds de concours 23-1-2-00824 - Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalable) à hauteur de 2 985 000 € en AE et 1 019 821,52 € en CP. Il vise la mise en œuvre en particulier de travaux de renforcement des corps de digues dans le Loiret et la Nièvre et des travaux de renforcement des pieds de levées en Indre et Loire.

Pour 2019, les prévisions de rattachements de fonds de concours et attributions de produits sont estimées à 9 200 000 € en AE et 8 590 000 € en CP dont 4 620 000 € d'AE préalable.

Cette prévision est répartie sur trois actions :

- Sur l'action 01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions

Sur cette action, la prévision pour 2019 est de 3 500 000 €.

Ce montant concerne :

- le Fonds de Concours 23-1-2-00537 - Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage à hauteur de 3 500 000 € en AE/CP.

Ce fonds de concours est abondé par les versements des éco-organismes agréés, pour financer une campagne grand public sur le recyclage. Le principe d'une participation des éco-organismes aux campagnes nationales menées par les pouvoirs publics est prévu par l'article L.541-10 du code de l'environnement. Le montant de la participation est fixé à 0,3 % du montant des contributions qu'ils perçoivent de leurs adhérents, par les cahiers des charges des éco-organismes.

- Sur l'action 09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

Sur cette action, la prévision de recettes pour 2019 est de 500 000 € en AE/CP.

Elle concerne :

- le Fonds de Concours ASN : 23-1-1-846 - Contributions de l'Union Européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire à hauteur de 400 000 € en AE/CP.

L'évaluation du produit 2019 repose essentiellement sur les versements à l'ASN par le groupement RISKAUDIT des sommes reçues de l'Union européenne au titre des prestations réalisées (contrats de coopération en matière de sûreté nucléaire).

- L'Attribution de Produits : 23-2-2-063 - Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire à hauteur de 100 000 € au titre de :
 - la convention particulière de coopération entre la Nouvelle Calédonie et l'ASN ;
 - la convention particulière de coopération entre la Polynésie Française et l'ASN ;
 - l'activité de support à l'association des autorités de radioprotection européennes (HERCA) ;
 - l'activité d'expertise au sein du network SITEX II.

- Sur l'action 10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques

Sur cette action, la prévision pour 2019 est de 5 200 000 € en AE et 4 590 000 € en CP.

Elle concerne :

- Le Fonds de concours PLGN : 23-1-2-824 – Participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables), avec une prévision de rattachements de 4 620 000 en AE et 4 010 000 € en CP.

Ces prévisions de recettes pour 2019 concernent des opérations dont les travaux auront lieu en 2018-2019 et pour lesquelles les conventions de financement sont signées ou le seront d'ici fin 2019 telles que :

- Projet d'endiguement du Val d'Orléans (phase 2),
- Fiabilisation du système d'endiguement de Moulins,
- Maîtrise d'œuvre de l'opération de renforcement des digues domaniales de Nevers (phase 1),
- Maîtrise d'œuvre de l'opération de renforcement des digues domaniales des vals du Blaisois,
- Fiabilisation du système d'endiguement du Val d'Orléans (phase 3),
- Renforcement de la levée de Tours Loire amont (tranche 4),
- Études et maîtrise d'œuvre Tours aval,
- Études et maîtrise d'œuvre val d'Authion (37),
- Études et maîtrise d'œuvre val d'Authion (49),
- Renforcement des digues domaniales des vals Blaisois,
- Travaux de renforcement Tours Loire aval,
- Travaux de renforcement Authion (37).

- Le Fonds de concours FEDER : 23-1-1-00185 – Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques avec une prévision de rattachements de 80 000 € en AE/CP.

La prévision 2019 correspond au paiement d'une opération engagée fin 2016 (80 k€ de FEDER sur le POI Rhône-Saône) et déjà inscrite au PAP 2018, pour laquelle une incertitude persiste sur le rattachement en gestion 2018. Dans ce contexte, les 0,08k€ sont prévus en 2019.

- L'attribution de produits : 23-2-2-00204- Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques, avec une prévision de rattachement de 500 000€ en AE/CP.

Cette attribution de produits concerne d'une part des opérations relatives à la gestion des barrages de Villerest et Naussac dans le cadre d'une convention conclue en 2015 entre l'État et l'Établissement Public Loire et d'autre part l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues, situés en France.

Programme 203 – Infrastructures et services de transport

Le programme « Infrastructures et services de transport » porte à la fois sur les infrastructures et les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes et aéroportuaires, ainsi que sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés, à l'exception de la sécurité du transport maritime qui relève du programme « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture », et du secteur aérien qui fait l'objet du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Il regroupe l'ensemble des moyens de l'État concourant à cette politique et fait appel, notamment, aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sous forme de fonds de concours.

Les fonds de concours et attributions de produits reçus par le programme en 2017 s'élèvent à 1 718 M€ en AE et 1 711 M€ en CP. Sur les sept premiers mois de 2018 les fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 1 359,8 M€ en AE et 573 M€ en CP.

L'essentiel des fonds de concours rattachés au programme 203 proviennent de l'AFITF, des collectivités territoriales et de la SNCF.

L'AFITF est un établissement public national à caractère administratif, créé par le décret n° 2004-1317 du 26 novembre 2004, dont la mission consiste à concourir, dans un objectif de développement durable, au financement de grands projets d'infrastructures de transports et, depuis 2006, au financement des contrats de plan État-régions et des différents programmes généralement contractualisés. L'agence finance également la régénération et de sécurisation des réseaux de transport existants, notamment le réseau routier national non concédé qui est géré en régie par les services de l'État.

L'AFITF intervient sous forme de subvention directe aux maîtres d'ouvrage et de fonds de concours à l'État quand celui-ci est maître d'ouvrage ou qu'il gère une programmation contractualisée le plus souvent au niveau régional. Compte tenu de son objet, l'AFITF intervient donc massivement au profit des principales actions du programme 203 dont la nomenclature est modifiée depuis le 1^{er} janvier 2018 au profit d'une présentation modale des actions.

L'action 1 « Routes-développement » (anciennement « Développement des infrastructures routières ») a la particularité depuis 2007 de ne comporter aucun crédit budgétaire consacré au réseau routier national. Ses ressources proviennent uniquement des fonds de concours apportés d'abord par l'AFITF (326 M€), puis par les collectivités territoriales (250 M€) au titre des opérations cofinancées, notamment des contrats de plan État-régions (CPER) et des programmes de modernisation des itinéraires routiers.

L'action 4 « Routes-Entretien » (anciennement action 12 « Entretien et exploitation du réseau routier national ») reçoit des participations de l'AFITF (385 M€) pour la régénération du réseau et les opérations de sécurité, y compris les équipements de gestion du trafic, et les collectivités territoriales participent au financement de certaines dépenses d'exploitation (23 M€).

L'action 41 « Ferroviaire » (anciennement part de l'action 10 « Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires ») reçoit des fonds de concours de l'AFITF (131 M€) en faveur du développement des infrastructures ferroviaires dans le cadre des CPER 2007-2013 et 2015-2020. Les concours des collectivités territoriales pour ces opérations sont directement versés au maître d'ouvrage, notamment SNCF réseau, sans transiter par le programme 203. Par ailleurs, le contrat de performance 2017-2026 entre l'État et SNCF Réseau prévoit qu'un fonds de concours versé par SNCF sur le programme 203, à destination de SNCF Réseau, permette de financer la régénération ferroviaire. Pour 2017, le montant de ce fonds de concours était de 296 M€ qui comprennent 126 M€ versés au titre de l'année 2016 et 170 M€ au titre de 2017.

L'action 42 « Voies navigables » (anciennement part de l'action 11 « Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires ») reçoit également des fonds de concours de l'AFITF (1 M€) pour l'entretien du domaine fluvial relevant de l'État et le développement des infrastructures fluviales.

L'action 43 « Ports » (anciennement part de l'action 11 « Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires ») reçoit des fonds de l'AFITF (42 M€) pour l'entretien et le développement des infrastructures fluviales et portuaires au titre des CPER, de la participation de l'État aux opérations portuaires non contractualisées dans des contrats de projet ou de développement mais également du plan de relance portuaire (dernier versement en 2018).

L'action 44 « Transports collectifs » (anciennement part des actions 10 et 13) perçoit d'importants fonds de concours de la part de l'AFITF (151 M€) au profit des transports du quotidien. Ce financement s'inscrit dans les CPER 2007-2013 et 2015-2020 pour le volet transports collectifs et principalement en Ile-de-France afin de permettre la réalisation du plan de mobilisation pour les transports franciliens.

L'action 45 « Transports combinés » (anciennement part des actions 10, 13 et 14 « Soutien, régulation, contrôle dans les domaines des transports fluviaux, maritimes et aériens »), perçoit des fonds de concours (8 M€) au titre du développement des infrastructures de transport combinés et des autoroutes de la mer.

L'action 50 « Transport routier » (anciennement part de l'action 13) peut percevoir des fonds de concours de l'AFITF au titre de l'aménagement des aires de contrôle routiers mais n'en a pas perçu au titre de 2017.

L'action 51 « Sécurité ferroviaire » (anciennement part de l'action 13) perçoit d'importants fonds de concours de l'AFITF (27 M€) au titre d'opérations de sécurité ferroviaire pour les tunnels et passages à niveau.

Outre les actions du programme mentionnées ci-dessus, des fonds de concours versés par l'AFITF ont également contribué, à hauteur de 48 M€ en 2017, au paiement des indemnités dues pour la résiliation du contrat de partenariat entre l'État et la société Ecomouv' SAS après l'abandon du projet d'écotaxe poids-lourds en 2014. Le solde de l'indemnité (326 M€) a été payé en 2018.

Les attributions de produits perçues sur le programme proviennent plus généralement de participations de professionnels à des organismes œuvrant en leur faveur, de rémunérations d'actions de contrôles ou de prestations de services, notamment des services techniques à compétence nationale du domaine transport, dont le concours est régulièrement sollicité en dehors de l'administration.

Programme 205 – Affaires maritimes

2,066 M€ de fonds de concours ont été rattachés au programme 205 au 31 juillet 2018.

Le programme dispose d'une attribution de produits particulièrement sollicitée. Il s'agit de la rémunération de prestations fournies par les services des affaires maritimes métropolitains et ultramarins (montant rattaché au 31 juillet 2018 : 1,33 M€). Ces prestations (travaux de balisage, menues réparations...) sont assurées par les subdivisions des phares et balises des DDTM du littoral pour le compte de tiers et réalisées dans le cadre des missions de signalisation maritime.

D'autres fonds sont perçus par le programme :

- les participations communautaires au financement d'actions relatives à la qualité et à la sécurité des transports maritimes, à l'emploi et à la formation des marins (montant rattaché au 31 juillet 2018 : 0.42 M€) ;
- les recettes provenant de la vente d'ouvrages et de publications édités par le ministère chargé de la mer et de la rémunération de prestations intellectuelles et d'études informatiques (montant rattaché au 31 juillet 2018 : 0,012 M€) ;
- les produits des cessions de biens mobiliers (montant rattaché au 31 juillet 2018 : 0,3 M€).

Pour 2018, le programme prévoit un montant total de rattachements à hauteur de 5 986 507 €

Programme 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (CPPEDMD)

Titre 2 :

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer). Au 31 juillet 2018, le rythme de rattachement est cohérent avec les prévisions ministérielles.

Il convient de noter que le montant de rattachement attendu en titre 2, relatif au remboursement de la masse salariale 2018 des OPA (12 M€), s'inscrit en diminution par rapport aux années passées, compte-tenu de la poursuite du processus d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale intervenu depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui se poursuivent chaque année.

Hors titre 2 :

En 2017, les fonds de concours et attributions de produits perçus par le programme 217 HT2 se sont élevés à 2,69 M€ en AE et en CP, en baisse par rapport à la prévision inscrite au PLF 2017 de 3,4 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact de la gratuité des données qui jusqu'alors étaient vendues par le commissariat général au développement durable (CGDD) à des partenaires du secteur privé.

Pour l'exercice 2018, les fonds de concours et attributions de produits avaient initialement été évalués à 6,32 M€ en AE et en CP. L'importante augmentation par rapport à 2017 résulte de l'évolution des attributions d'une autorité administrative indépendante, la commission nationale du débat public (CNDP), dont les moyens sont portés par le programme 217 : extension de sa compétence aux plans et programmes nationaux et instauration d'un droit d'initiative citoyenne. Des débats publics plus nombreux sont à organiser par la CNDP. La conclusion de conventions avec les maîtres d'ouvrage des projets, plans ou programmes pour financer ces débats publics, devait entraîner la perception de ressources nouvelles, estimées à 4,2 M€.

Toutefois, en début de gestion 2018, la prévision initiale a été diminuée de 2,4 M€, du fait qu'un fonds de concours ne peut être utilisé pour le financement d'un débat public lorsque le maître d'ouvrage est l'État. L'exécution finale de la prévision 2018 a été réévaluée à 3,92 M€.

Au 31 juillet 2018, les fonds de concours et attributions de produits recouverts par le programme 217 hors titre 2 s'établissent à 2,39 M€. Les perspectives de rattachement au 31 décembre 2018 sont proches de la prévision réévaluée de 3,92 M€.

Pour 2019, le montant prévisionnel attendu est estimé à 4,77 M€, dont 3 M€ pour le compte de la CNDP. Hors CNDP, la baisse est liée à la prévision de rattachement en provenance du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) dans le cadre d'une convention pour la période 2019-2021 (-0,33 M€).

Les fonds de concours et attributions de produits répondent à différentes logiques qui permettent :

- l'organisation de débats publics pour des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national qui présentent des impacts significatifs sur l'environnement, la réalisation d'études et d'enquêtes dans le domaine des transports et de l'aménagement, et d'actions de communication et de formation dans le domaine de l'environnement. Les ressources attendues inscrites en PLF 2018 étaient de 4,21 M€. Compte-tenu des débats publics relevant d'une maîtrise d'ouvrage État (cf supra), la prévision 2018 a été évaluée à 1,81 M€. Les contributions versées s'élèvent au 31 juillet 2018 à 1,19 M€. Elles devraient être de 3,01 M€ en 2019 ;
- à différents partenaires des MTES-MCT (ANRU, collectivités locales...) de bénéficier, contre rémunération, de l'expertise des services ministériels. Les contributions versées et en cours de rattachement à ce titre au programme 217 s'élèvent au 31 juillet 2018 à 0,04 M€. Le rendement de ces fonds de concours et attributions de produits avait été estimé à 1,04 M€ pour 2018 et devrait être de 1,02 M€ en 2019 ;
- aux personnels en situation de handicap de bénéficier des prestations d'aménagement de leur poste de travail. Les ressources attendues inscrites en PLF 2018 étaient de 1 M€. Le versement du FIPHFP est conforme à cette prévision (1,01 M€). Le produit attendu pour 2019 est de 0,67 M€ ;
- de percevoir le produit de la vente des productions (publications, statistiques) et de matériel déclassé (ordinateurs, véhicules). Le montant des sommes rattachées à ce titre au 31 juillet 2018 est de 0,15 M€. Le rendement de ces fonds de concours et attributions de produits avait été estimé à 0,07 M€ pour 2018 et devrait être de 0,07 M€ en 2019.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2017/2018)

ANALYSE PAR MINISTÈRE DES PRINCIPAUX FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Recherche et enseignement supérieur							
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	270 000 000					
Écologie, développement et mobilité durables							
113 - Paysages, eau et biodiversité	6 592 920	9 232 730	6 325 448	5 627 034	2 497 034	5 170 700	7 540 306
159 - Expertise, information géographique et météorologie	222 000	222 000		76 707	76 707		
174 - Énergie, climat et après-mines	292 142	292 142		1 302	1 302		
181 - Prévention des risques	5 077 587	3 230 684	3 556 322	6 369 967	4 404 789	2 985 000	4 620 000
203 - Infrastructures et services de transports	1 718 169 775	1 710 966 007	1 372 064 376	1 359 839 632	573 113 683	1 339 848 773	1 681 548 000
205 - Affaires maritimes	5 207 642	5 207 642		2 065 676	2 065 676		
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	20 332 744	20 332 744	0	5 784 736	5 784 736		
dont titre 2	17 641 939	17 641 939		3 390 532	3 390 532		
Total Environnement, énergie et mer	1 755 894 810	2 019 483 949	1 381 946 145	1 379 765 055	587 943 927	1 348 004 473	1 693 708 306

1.17. Travail

Programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Au 31 juillet 2018, les crédits rattachés pour les crédits hors titre 2 s'élève à 7 177 916 € pour le programme 155. Ce cumul regroupe les items suivants :

- 7 176 923 € au titre de la contribution du Fonds social européen (FSE) aux dépenses directes d'assistance technique initiées par l'État.
- 966 € de produits de cessions de biens mobiliers.
- 27,65 € de recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires (autre que les bulletins officiels), de l'organisation de colloques et séminaires, de services rendus en matière de conception et d'élaboration de banques de données.
- Aucun crédit n'a été perçu pour le moment au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Toutefois, un rattachement est prévu à hauteur de 429 680 € est prévu en 2018.

Pour les crédits hors titre 2, le programme prévoit en 2019 un montant total de rattachements à hauteur de 6 500 000 € au titre de la contribution du FSE.

Pour les crédits de titre 2, le montant rattaché s'élève à 1 420 000 € au titre de la contribution du Fonds social européen (FSE) aux dépenses directes d'assistance technique initiées par l'État. 1 020 000 € complémentaire devraient être rattachés sur le fonds d'ici à la fin de l'année.

Pour les crédits de titre 2, le programme prévoit en 2019 un montant total de rattachements à hauteur de 27 800 000 € au titre de la contribution du FSE.

Ainsi, le cumul des crédits attendus au titre des fonds de concours et des attributions de produits en 2018 en titre 2 et hors titre 2 s'élève à 34 300 000 € sur le programme 155.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Travail et emploi							
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	6 363 024,24	6 363 024,24	0,00	8 597 916,65	8 597 916,65	0,00	
dont titre 2							
Total Travail	6 363 024,24	6 363 024,24	0,00	8 597 916,65	8 597 916,65	0,00	0,00

2. Budgets annexes

2.1. Transition écologique et solidaire

Mission Contrôle et exploitation aériens

L'évaluation globale des fonds de concours (FDC) et des attributions de produits (ADP) prévue dans le projet annuel de performance 2018 de la mission « Contrôle et exploitation aériens » est de **56,9 M€**.

Les rattachements constatés au 31 juillet 2018 s'élèvent à 18 M€.

A mi-année 2018, cette prévision fait l'objet d'une révision dans le cadre des fiches d'évaluation pour le PLF 2018. **Le montant de fonds de concours et attributions de produits désormais attendu pour l'année 2018 s'élève à 62,62 M€** et se répartit par programme comme suit :

Programme 612 – Navigation aérienne

La prévision annuelle d'ouverture de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits inscrite au **PAP 2018 est de 51,4 M€ sur le P612**, décomposée ainsi :

- 1,7 M€ prévus au titre d'attributions de produits ;
- 49,7 M€ prévus au titre de fonds de concours.

Cette **prévision initiale** s'établit selon la répartition suivante :

- **1,7 M€** au titre d'attributions de produits, dont 1,4 M€ de recettes du service d'information aéronautique (SIA), liées à la vente de documents et d'ouvrages et à la réalisation de travaux d'édition ; 0,25 M€ de prestations de service, notamment de calibration à l'export ou issu du produit du filet de sauvegarde ; et enfin, 0,05 M€ des ventes domaniales ;
- **49,7 M€** au titre de fonds de concours, dont 38,67 M€ liés à des versements par la Commission européenne pour les programmes européens dont INEA et SESAR 2020, 11,03 M€ liés au versement de l'ENAV et de Skyguide, suite à des avances faites par la DSN dans le cadre du programme Coflight-4flight.

Au 31 juillet 2018, cette prévision a fait l'objet d'une réévaluation à **53 M€**.

Le rattachement des recettes au 31 juillet 2018 s'établit ainsi :

Attributions de produits – P612		Fonds de concours – P612		Total
Prévisions actualisées ADP 2018	3 500 000	Prévisions actualisées FDC 2018	49 500 000	53 000 000
Rattachements effectués au 31/07/18	3 043 074	Rattachements effectués au 31/07/18	9 557 173	12 600 248
Rattachements restant à effectuer	456 926	Rattachements restant à effectuer	39 557 173	40 399 751

Au 31 juillet 2018, les crédits ouverts au titre de fonds de concours et d'attributions de produits s'élèvent à 12,6 M€.

Programme 613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile

L'évaluation de 0,39 M€ prévue au PAP 2018 pour ce programme concerne :

- un fond de concours (le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique – FIPHFP) pour un montant de **0,21 M€** ;
- des attributions de produits au titre des cessions de biens mobiliers et services rendus pour un montant de **0,18 M€**.

Cette **prévision a été actualisée à mi-juillet et s'établit à 2,36 M€**, avec la répartition suivante :

- **0,21 M€** au titre du fonds de concours FIPHFP. Ce montant est conforme à la prévision présentée au moment du PLF 2018 ;
- **1,89 M€ au titre du fonds de concours « participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovation immobiliers »**. Le montant des recettes, non prévue dans l'évaluation au moment de l'élaboration du PAP 2018, correspond à la contribution financière de Nice Métropole Côte d'Azur (MNCA) dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'aéroport de Nice ;

- **0,26 M€** au titre des cessions de biens mobiliers et services rendus, dont 0,15 M€ au titre des cessions effectuées en métropole, 0,05 M€ au titre des cessions de l'outre-mer, et enfin 0,06 M€ de rémunération des services rendus par le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire et le Secrétariat Général.

Au 31 juillet 2018, les rattachements constatés sur le P613 s'élèvent à 1,94 M€ :

- **39 942,16 € au titre des attributions de produits**, liées aux produits de cessions en métropole ou à l'outre-mer ;
- **9 650 € au titre des rémunérations de services rendus** par le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) et par le Secrétariat Général (locations d'espaces) ;
- **155 604 € de fonds de concours au titre du fonds d'insertion pour les personnes handicapées (FIPH) ;**
- **1 737 778 € au titre du fonds de concours « participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovation immobiliers ».**

La nouvelle prévision de recettes pour 2018 s'appuie sur le montant d'exécution des recettes constatées au 31 juillet 2018.

Programme 614 – Transports aériens, surveillance et certification

La prévision annuelle 2018 inscrite au PAP 2018 pour le programme 614 est de 5,11 M€ :

- **3,48 M€ pour l'action 1** « développement durable et régulation » concernant des attributions de produits et le fonds de concours pour le projet STITCH ;
- **1,63 M€ pour l'action 2** « Surveillance et certification », correspondant aux activités de la DSAC ;

Cette prévision a cependant fait l'objet d'une **actualisation à 7,26 M€** :

- **à la baisse pour l'action 1** avec un montant réévalué à **1,34 M€** sur le fonds de concours concernant le projet STITCH ;
- **à la hausse pour l'action 2**, avec un montant réévalué à **5,92 M€** sur les attributions de produits.

Attributions de produits – P614	Action 1 – DTA	Action 2 - DSAC	Total
Prévisions actualisées FDC-ADP 2018	1 344 000	5 920 000	7 264 000
Rattachements effectués au 31/07/18	0	3 210 000	3 210 000
Rattachements prévisionnels restant à effectuer	1 344 000	2 710 000	4 054 000

S'agissant de l'action 1 « Développement durable et régulation » du programme 614, la prévision annuelle inscrite au PAP 2018 est de 3,48 M€ et concerne le fonds de concours pour le projet STITCH financé par le Fonds de sécurité intérieure (FSI) ainsi que des attributions de produits pour prestations de services rendus et produits de cession. La prévision est réévaluée à **1,34 M€**. En effet, pour le programme STITCH, seule la demande de paiement du premier acompte de 30 % sera effectuée en 2018.

Les attributions de produits relatives aux prestations de services rendus sont estimées à **0,06 M€** et concernent :

- d'une part les prestations de services et d'expertise réalisées par la DTA et le STAC ;
- d'autre part la prise en charge par l'EASA des frais avancés par la DGAC dans le cadre du projet auquel la DTA contribue.

Concernant le produit des ventes de biens mobiliers, la prévision inscrite au PAP 2018 est revue à la baisse pour **0,01 M€**.

S'agissant de l'action 2 « Surveillance et certification » du programme 614 : L'estimation annuelle 2018 des attributions de produit (ADP) et des fonds de concours (FDC) inscrite en LFI est de **1,63 M€** sur l'action 2 « Surveillance et certification » du programme 614 et correspond aux activités de la DSAC.

Cette prévision initiale a fait l'objet d'une **actualisation** dans le cadre des fiches d'évaluation pour le PLF 2019 portant ainsi le montant global attendu à **5,92 M€** au 31 décembre 2018. Cet ajustement a été motivé par la modification du processus de paiement au sous-traitant OSAC de la DSAC. En effet, les prestations d'expertise OSAC sont réglées à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la procédure de la dépense à partir des rattachements d'attributions de produit ouverts sur l'exercice.

Ainsi, les rattachements constatés au 31 juillet 2018 sur l'action 2 (DSAC) s'élèvent à **3,21 M€** et se répartissent comme suit en AE et CP :

- **2,90 M€** ouverts pour une estimation initiale annuelle de **1,11 M€** revue à **5,27 M€**. Ces rattachements concernent des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre des années 2017 et 2018 réalisées par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) et l'OSAC, sous-traitant de la DSAC. Les versements, qui interviendront au cours du 2ème semestre 2018 permettront d'atteindre le montant prévisionnel recalé.
- **0,28 M€** ont été rattachés par rapport à une évaluation initiale de **0,40 M€** réajustée à **0,53 M€**. Ces montants ouverts représentent des versements de sociétés privées suite à diverses prestations de service rendues par les experts de la DSAC notamment au titre :
 - o de la supervision de l'habilitation d'OSAC ;
 - o d'évaluation des tests de performances d'équipes cynotechniques (exemples : environnement de travail « bagage d'usager /colis délaissés», détection et recherches de matières explosives,...) ;
 - o de la prise en compte de la convention de collaboration dans l'accompagnement à la mise en place d'une autorité de surveillance en Haïti (3^e phase).

Par ailleurs, une évaluation de **0,07 M€** inscrite dans le PAP 2018 concerne le produit des ventes de biens mobiliers enregistrée en métropole et en outre-mer. Au 31 juillet 2018, une ouverture de crédits de **0,03 M€** a été réalisée et représente les ventes effectuées de novembre 2017 à avril 2018. A cette ouverture s'ajoutera le produit des ventes mobilières qui sera constaté d'ici la fin de la gestion 2018.

Enfin, le fonds de concours lié à la participation d'acteurs européens du secteur des transports aériens à des projets de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » a fait l'objet d'une estimation 2018 à hauteur de **0,05 M€**. Aucun produit n'a été ouvert au 31 juillet 2018 mais des versements devraient d'être rattachés d'ici la fin de gestion 2018 à hauteur du produit initial estimé.

3. Comptes spéciaux

3.1 Action et comptes publics

Mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

En 2017, les crédits de fonds de concours (FDC) rattachés à la mission se sont élevés à 4 016 810 €, pour une prévision à zéro. Les recettes de FDC s'établissent au 31 juillet 2018 à 1 580 532 € pour la mission (contre 2 603 707 € au 31 juillet 2017).

Programme 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Les fonds de concours n° 1-2-00746 « Contribution d'organismes extérieurs à l'État à des opérations immobilières » et n°1-3-00243 « Contributions d'organismes internationaux ou d'États étrangers à des opérations immobilières » contribuent aux dépenses du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Au 31 juillet 2018, le montant total des encaissements est réalisé sur le fonds de concours n°1-2-00746. Les principaux rattachements concernent d'une part, la Région Occitanie au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour un montant de 700 000 € ouvert par arrêté du 19 février 2018 et d'autre part, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Missions/Programmes	Rattachements 2017			Rattachements 2018 au 31/07			2019
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	Dont AE préalables	Prévisions d'AE préalables
Gestion du patrimoine immobilier de l'État							
723 - Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	2 901 690,00		2 901 690,00	1 580 531,58	1 580 531,58		
724 - Opérations immobilières déconcentrées	1 115 120,00		1 115 120,00				
Total Action et comptes publics	4 016 810,00	0,00	4 016 810,00	1 580 531,58	1 580 531,58	0,00	0,00

ANNEXES

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)

Ministères (périmètres 2018)	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Action et comptes publics	67 985 995	60 289 935	61 512 748	2,03%
Agriculture et alimentation	18 679 209	19 206 840	28 651 423	49,17%
Armées	1 722 818 024	762 858 384	887 635 395	16,36%
Cohésion des territoires	225 368 724	391 447 645	374 380 633	-4,36%
Culture	15 672 429	21 181 499	24 562 225	15,96%
Économie et finances	137 612 866	134 079 879	103 972 196	-22,46%
Éducation nationale	18 171 825	94 359 625	139 540 985	47,88%
Enseignement supérieur, recherche et innovation	39 570 422	30 962 959	17 468 626	-43,58%
Europe et affaires étrangères	18 991 315	23 016 728	14 515 135	-36,94%
Intérieur	274 793 678	278 924 721	292 702 097	4,94%
Justice	10 057 905	10 947 432	22 342 943	104,09%
Outre-mer	10 949 846	19 318 221	30 856 874	59,73%
Services du Premier ministre	67 145 457	60 245 771	60 692 259	0,74%
Solidarités et santé	12 826 510	29 490 198	21 121 751	-28,38%
Sports	15 927 250	19 826 093	21 100 000	6,43%
Transition écologique et solidaire	2 255 427 489	1 637 578 299	2 019 466 549	23,32%
Travail	201 122 484	39 958 891	8 053 599	-79,85%
Total budget général	5 113 121 427	3 633 693 117	4 128 575 435	13,62%
Budgets annexes				
Contrôle et exploitation aériens	12 527 979	42 003 895	53 777 181	28,03%
Total budgets annexes	12 527 979	42 003 895	53 777 181	28,03%
Comptes spéciaux				
Gestion du patrimoine immobilier	3 847 818	7 490 294	4 016 810	-46,37%
Total comptes spéciaux	3 847 818	7 490 294	4 016 810	-46,37%
Total pour le tableau	5 129 497 225	3 683 187 306	4 186 369 426	13,66%

Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2017

Code	Libellé	Rattachement
Transition écologique et solidaire		
1-2-00168	participation au financement du développement de l'A350.	270 000 000
1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (AE préalables).	231 500 000
1-2-00484	Subvention SNCF Réseau	170 000 000
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalables),	168 121 873
1-2-00484	Subvention SNCF Réseau	125 700 000
1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (AE préalables).	116 798 096
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables).	105 785 339
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables).	82 316 149
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalables),	72 858 978
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables).	67 193 328
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables).	54 983 801
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalables),	53 731 062
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalables).	49 477 976
1-2-00176	participation de l'AFITF au financement du contrat de partenariat relatif à la mise en œuvre de l'éco-taxe poids lourds nationale et de la taxe expérimentale alsacienne (AE préalables)	47 819 867
1-2-00143	autres participations à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalables).	26 647 638
Cohésion des territoires		
1-2-00478	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Restes à payer	165 290 000
1-2-00478	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Restes à payer	100 000 000
1-2-00478	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Restes à payer	72 488 355
Armées		
2-3-00714	participations étrangères aux frais d'études et de fabrication relatifs aux programmes en coopération	33 045 377
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	30 484 954
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	29 823 232
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	29 392 507
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	28 890 220
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	28 686 170
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	28 458 491
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	28 312 722
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	27 395 853
2-2-00569	remboursement des soins assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	27 116 663
Éducation nationale		
1-2-00442	Investissement d'avenir : Innovation numérique pour l'excellence éducative P214	50 829 674
1-2-00442	Investissement d'avenir : Innovation numérique pour l'excellence éducative P214	44 668 885
1-2-00339	Participation de la CDC au financement du programme Nano 2017	77 396 000
Intérieur		
2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	36 445 442